

# **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

**RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX**

**Session du vendredi 30 juin 2017**

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 30 juin 2017, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

**Etaient présents** : M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Bruno SIDO

**Etaient absents** : Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

*La séance est ouverte.*

**M. le PRÉSIDENT** : Fabienne SCHOLLAMMER vous présente ses excuses pour son absence ce matin en raison d'une réunion de l'association des maires de l'ancien canton de Bourmont.

Mesdames, Messieurs les vice-présidents,

Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux,

Mesdames, Messieurs,

Après les élections législatives, j'ai félicité Bérangère Abba et François Cornut-Gentille en notre nom à tous. Si je connais l'engagement de mon collègue du nord depuis longtemps, nous avons, avec Mme la Députée, commencé à travailler ensemble cette semaine. Je lui souhaite bonne chance dans l'accomplissement de son mandat. Elle peut compter sur notre coopération et sur notre soutien pour tous les sujets utiles à la Haute-Marne. Par exemple, sur le dossier des zones de revitalisation rurales.

Parce que l'ancien Gouvernement a inscrit les critères d'éligibilité de revenus par habitant et de densité de population dans un cadre intercommunal, 132 communes de Haute-

Marne en ont perdu le bénéfice avec effet au 1<sup>er</sup> juillet.

Heureusement, les exonérations acquises et les contrats en cours échappent à cette réforme injuste, mais le préjudice pour l'avenir est évident si l'on reste les bras croisés.

L'ancien ministre Jean-Michel Baylet a répondu à mon courrier de demande de révision des critères en m'invitant à déposer un amendement ou une proposition de loi pour modifier les règles.

C'est cette initiative commune que je propose à mes trois collègues parlementaires de prendre avant le 14 juillet, au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Cette deuxième séance publique de l'année comporte un ordre du jour dense : l'examen du compte administratif 2016, les 18 rapports de la 2<sup>e</sup> décision modificative et la présentation par Mme le Préfet du rapport d'activité des services de l'Etat.

Quelques mots sur le compte administratif 2016, trois enseignements clefs. Les taux d'exécution sont quasi parfaits pour le fonctionnement avec 100,8 % par rapport au BP. Pour l'investissement nous sommes autour de 85 %, car des retards et des aléas dans le domaine des bâtiments ont compliqué l'exécution de ce budget. Je vais vous donner trois exemples : les marchés relatifs aux collèges de La Noue et de Prauthoy ont été attribués et notifiés à l'automne 2016, certains lots infructueux (notamment serrurerie) ayant été attribués en décembre 2016 alors que le prévisionnel devait être une attribution pour le début de l'été 2016. De même, le centre d'exploitation de Prauthoy n'a été attribué que le 14 décembre 2016. Ces trois chantiers expliquent une sous-consommation de crédits de l'ordre de 2M€. Mais ces chantiers sont pleinement actifs en 2017. Je pense notamment à Prauthoy, qu'avec la VII<sup>e</sup> commission, nous sommes allés visiter en mai dernier. La méthode constructive adoptée pour le centre d'exploitation permettra de le livrer pour la saison de viabilité hivernale 2017-2018.

Avec 51,5 M€ en 2016 contre 54,5 M€ en 2015, nous restons cependant à des niveaux suffisamment élevés pour moderniser les équipements tout en demeurant un élément moteur pour l'activité et l'emploi local. Je rappelle que nous sommes le 4<sup>e</sup> département de France pour l'investissement. Enfin, la dette reste très raisonnable en passant de 41 à 39 M€.

Evoquons à présent le cadrage budgétaire 2017 tel que proposé avec cette DM2.

En fonctionnement, 921 000 € de crédits nouveaux qui correspondent surtout à deux dépenses principales : la campagne de communication 2017 et 200 000 € pour la prise en charge des mineurs non accompagnés. Nous accueillons 35 mineurs ; nous en avons une petite

quinzaine en avril 2016 et 9 en avril 2014. Depuis nous avons signé une convention avec l'association Relais 52 qui assure, pour notre compte et sous notre contrôle, la prestation d'hébergement. En effet, je ne sais pas pousser les murs ni bâtir en urgence. Cette association effectue un travail de très grande qualité.

C'est une tendance lourde depuis 2014 qui s'inscrit dans un mouvement national et européen.

C'est notre responsabilité de prendre soin de ces jeunes qui arrivent dans des circonstances souvent troubles, quand elles ne sont pas dramatiques.

Les jeunes sont une priorité pour le Département. Le rapport qui abonde de 40 000 € les aides à la pension et à la demi-pension en est une autre illustration. Le soutien est modulé en fonction des ressources de la famille et représente environ 230 000 € par an.

Ainsi modifiée, la section de fonctionnement atteindrait 164,3 M€. En investissement, l'inscription de 2,6 M€ permet d'accélérer la réalisation du programme routier. Comme le plan Haute-Marne Numérique se termine et dans l'attente du lancement d'Animal'Explora, nous avons les capacités budgétaires de réaliser plus vite que prévu le programme d'investissement routier. A l'heure où les entreprises souffrent du manque de commandes publiques, la liste d'opérations page 1-158 répond concrètement à cette préoccupation.

La page suivante comporte le chiffre de 194 000 € pour quelques opérations de montée en débit. Vous en lisez d'ailleurs la liste dans la presse, au fur et à mesure des mises en service. Sur ce dossier, vous savez que la région et nous sommes en train de négocier pour que le grand projet régional de FttH utilise au mieux le réseau Haute-Marne Numérique.

L'objectif est simple : louer notre réseau au délégataire pour une trentaine d'années, au coût réel pour le conseil départemental, de l'ordre de 50 M€ subventions déduites. En d'autres termes, ce qu'il a coûté au contribuable haut-marnais, ni plus, ni moins. Simplement, nous recevrons le paiement de manière anticipée pour toute la période.

Après de longues et complexes négociations, je voudrais remercier le Président Richert de son écoute et notre directeur général des services de sa résilience.

Partout dans la région Grand Est, la fibre optique sera donc dans les prochaines années disponible jusqu'à la maison, comme dans les métropoles. C'est une révolution pour un territoire tel que le nôtre, un immense pas en avant pour plus d'attractivité. Partout, les intercommunalités seront bientôt invitées à prendre leur part de ce projet d'avenir. Pour la Haute-

Marne, cela représenterait 5 M€ environ, en suivant les règles normales de financement d'un projet public.

Parce que de nombreuses intercommunalités présentent une situation financière difficile en Haute-Marne, je vous propose que ce coût soit assumé directement à l'échelle départementale. Disons clairement les choses, entre cofinancer la participation des intercommunalités à 80 % et payer directement la facture, la différence est compensée par le gain de temps et de coût de traitement administratif. Plus fondamentalement, je voudrais éviter de nouvelles hausses d'impôts alors que nos concitoyens n'en peuvent déjà plus. Et, je vous précise que si nous devons déployer nous-mêmes la fibre, comme notre schéma directeur d'aménagement numérique du territoire (SDANT) de 2011 le prévoyait, nous aurions dû vraisemblablement engager vis-à-vis d'un délégataire de service public environ 30 M€ sur nos fonds propres.

D'une certaine manière, la Région voit l'intérêt d'une mutualisation avec les départements dans cette affaire de FttH.

Nous aurons l'occasion de discuter en détail de cette proposition en octobre, lors de la 3<sup>e</sup> décision modificative. Entre-temps, la Région doit délibérer sur les modalités d'utilisation de notre réseau. Je tenais à partager avec vous les informations disponibles.

Parmi les 18 rapports inscrits à l'ordre du jour de cette deuxième séance plénière de l'année, plusieurs sont majeurs pour l'avenir de la collectivité. En premier lieu, le choix du mode de gestion des équipements publics de l'espace naturel de découverte « Animal'Explora », en l'occurrence le recours à une délégation de service public.

Nous reviendrons très en détail sur le dossier aujourd'hui afin qu'en toute connaissance de cause vous puissiez prendre une décision. Il y aura une présentation du Business plan par Monsieur COLTIER, notre assistant à maîtrise d'ouvrage, et notre collègue Bernard GENDROT, rapporteur, vous expliquera le contenu de la DSP, c'est-à-dire les équipements publics sans l'hôtellerie privée.

D'un mot, il s'agit de rendre plus attractif aux yeux d'un investisseur privé notre projet, ce qui passe, d'après la Caisse des Dépôts et consignations, par une fluidité d'exploitation entre les équipements publics et l'hébergement. L'idéal, évidemment, étant une unité d'exploitation.

Il vous est donc proposé un contrat de délégation de service public de 15 ans, sur ce périmètre, qui comprendra aussi une subvention d'équilibre, estimée à 700 000 € par an au cours des premières années.

Après l'accomplissement des formalités de publicité autour de cette mise en concurrence, les candidatures seront examinées par la commission de délégation de service public, dont la composition est celle de la commission d'appel d'offres, en décembre, pour un choix au début de l'année 2018. Voilà ce qui vous est proposé.

Le second défi est d'enclencher un cercle vertueux de développement pour le sud-ouest du département, qui offre au travers du futur parc national, la plus belle forêt de France.

Bien sûr c'est long, complexe et difficile, comme tous les grands projets. Peut-être que Madame le Préfet abordera ce sujet dans son rapport d'activité, cet après-midi.

Bien sûr nous ne sommes pas - encore - une destination touristique évidente, comme d'ailleurs quasi tous les territoires sans mer et sans montagne. Mais avec le parc national, cela peut changer, surtout s'il est au final co-construit avec les exploitants agricoles et avec tous les usagers de la forêt. Ne souriez pas, avec un peu d'écoute on lève beaucoup d'obstacles.

Soyons optimistes et conscients de notre responsabilité. Car le Département dispose des moyens financiers de réussir le projet, c'est-à-dire de bâtir les équipements publics et de prendre en charge une part du déficit.

Comme vous, j'ai lu cette semaine dans la presse qu'à l'horizon 2050 la Haute-Marne perdrait encore 18 000 habitants. Soit on laisse l'histoire s'écrire, en spectateur ; soit on agit pour inverser la tendance. C'est tout le sens de la 2<sup>e</sup> année de campagne d'attractivité aussi.

Anne-Marie Nédélec et quelques-uns parmi vous se sont emparés du sujet en 2016. En ce domaine comme en d'autres, les résultats arrivent avec le temps et la persévérance.

Par exemple, j'ai découvert cette semaine que des producteurs locaux apposent sur les emballages notre marque de territoire « HM », reconnaissable à son sourire. Merci aux ambassadeurs du territoire de ces initiatives qui font du « fait en Haute-Marne » un véritable label.

Pour 2017, il vous est proposé de passer à 300 000 €, soit le double environ de la fois dernière, d'octobre au printemps. Anne-Marie Nédélec vous en dira davantage au moment de la discussion du rapport.

Je saisis cette occasion pour évoquer le passage du Tour de France le 6 juillet : nous avons prévu de miser sur cette opportunité, en concluant avec la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs un partenariat. Au pied des remparts de Langres, France Télévision s'est engagée à diffuser des images d'une réalisation aux couleurs de la Haute-Marne.

De même, à différents carrefours stratégiques sur notre réseau routier, les couleurs de la Haute-Marne seront très visibles. Merci à la cinquantaine d'agents de la collectivité mobilisés pour offrir les meilleures conditions de circulation possibles aux coureurs bien sûr et aux habitants, aussi. Toutes les précisions sont en une du site internet. Merci aux villes de Chaumont et de Langres qui vont apposer les couleurs de la Haute-Marne sur le parcours. Cela démontre bien que cette campagne de territoire est celle de toute la Haute-Marne, bien au-delà du seul Conseil départemental.

La solidarité du Département envers les principales villes est une solide tradition haut-marnaise. Chacune peut en témoigner.

Nouvelle illustration de cet impératif de réussite collective, la construction de la gendarmerie de Chaumont. C'est un véritable feuilleton : rappelez-vous, je vous ai proposé, fin 2014, que nous devenions maître d'ouvrage pour offrir des conditions de logement plus dignes à nos gendarmes. En clair, nous finançons et bâtissons le projet, défini avec l'Etat, qui ensuite nous rembourse par un loyer.

Le premier rebondissement est à l'initiative du ministre du budget, qui m'écrit le 28 août 2016 tout simplement que le Département n'a plus de droit d'agir ainsi depuis la loi NOTRe. Dont acte. Depuis, le ministère de l'intérieur, plus ouvert, m'a informé le 14 mars 2017, qu'il nous ferait parvenir une estimation du prix du terrain. Car, tenez-vous bien, nous devons en plus payer à l'Etat un terrain pour construire à sa place de quoi loger ses gendarmes. Vous noterez que le Département aurait eu mille fois l'occasion d'abandonner, mais qu'il se bat pour ses gendarmes. J'ai reçu, cette estimation, le 20 juin 2017. Le prix ne dépasse pas 20€ du m<sup>2</sup>, comme le laissait penser le Ministère de l'Intérieur en avril.

Pour clarifier tout cela, je vous propose un rapport qui demande au Gouvernement de confirmer explicitement que le Département a le droit d'engager cette opération d'ici fin 2017, qu'il peut prétendre à une subvention de l'Etat et d'en préciser le montant comme celui des loyers.

Sous ces réserves, je vous proposerai de lancer l'opération cet été, et de procéder à l'acquisition définitive du terrain en octobre, lors de la décision modificative. Au global nous avons prévu une autorisation de programme de 21 M€.

Le Département est aux côtés de nos concitoyens et des communes depuis la Révolution française, ou pour être encore plus exact, sous une forme proche de celle que nous connaissons depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Certains s'interrogent depuis les années 1960 sur l'avenir de notre collectivité et de la

circonscription administrative de l'Etat, considérant qu'elles seraient toutes les deux désuètes. Au contraire, je constate que la période d'essai est passée depuis longtemps même s'il faut se remettre en cause.

Par exemple, le Président Macron a raison de conforter les départements à faible densité d'habitants tout en dénonçant les doublons là où existe une métropole. C'est du bon sens plus que de la politique.

Dans ce contexte, alors que les incertitudes sur l'avenir sont levées, que les projets comme le plan HMN sont quasi achevés, qu'Animal'Explora est sur les rails, prêt à démarrer, que notre situation financière est très saine après sept années sans augmentation d'impôts, je considère que le Département est plus que jamais au cœur de l'action publique.

La fonction de président est passionnante, mais comme elle devient incompatible avec celle de sénateur à partir du renouvellement du 24 septembre, l'heure des choix est venue.

La majorité est riche de talents et de compétences.

C'est au Sénat que je pense pouvoir être le plus utile à la Haute-Marne, parce que j'ai l'expérience dans de nombreux domaines comme l'aménagement du territoire, la politique énergétique, sans oublier la connaissance des arcanes d'un projet aussi stratégique que CIGEO ou encore le futur parc national.

Vous le savez peut-être, j'exerce la fonction de Premier vice-président de l'OPECST, sorte de commission scientifique du Parlement. C'est dans ce cadre que j'effectue l'essentiel de mon action de Sénateur. Par l'accès aux différents décideurs qu'elle procure, membres du Gouvernement, responsables de grands groupes ou hauts fonctionnaires, cette fonction est utile à la Haute-Marne.

C'est la raison pour laquelle je serai candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre. Par respect pour vous tous, je tenais à vous l'annoncer directement.

Tout le monde sait qu'une procédure judiciaire me concernant est suspendue. En transparence, j'ai dit tout ce que j'avais à en dire au Journal de la Haute-Marne et je démontrerai ma bonne foi, sans l'ombre d'un doute. Les électeurs me connaissent ; je suis un homme honnête et j'en apporterai la preuve.

Les aléas de la vie politique comportent malheureusement ce type de mésaventure, tout spécialement à deux mois et demi des élections. On peut le regretter, mais c'est ainsi. Ce



point n'étant pas à l'ordre du jour, je ne ferai pas d'autre commentaire.

Merci de votre attention. La discussion est ouverte.

**M. Le Président** : Madame LEDUC demande la parole.

**Mme Anne LEDUC** : Merci. Je souhaiterais évoquer le sujet du trafic routier de l'axe Saint-Dizier-Troyes. Il s'agit d'un trafic routier incessant avec une moyenne de 1 000 à 2 000 camions qui passent chaque jour entraînant des nuisances sonores, environnementales et de sécurité. En 2011, un camion a déversé sur le trottoir des plaques d'ardoise. On n'ose imaginer ce qu'il se serait passé s'il y avait eu un piéton.

Des actions sont menées par des associations qui nous ont contactés. Afin de faire évoluer cette situation qui dure depuis des années, il va sans dire qu'il est nécessaire de nous associer à nos collègues aubois, ce qui a été chose faite par une réunion à Piney. Nous avons donc rencontré nos homologues du Conseil départemental de l'Aube qui avaient avancé sur le sujet. Il s'est avéré que le problème était vraiment complexe, le but étant de faire passer ces camions d'un gros tonnage et simplement en transit – donc aucune retombée économique si ce n'est abîmer nos routes plus efficacement qu'une voiture. Ce trafic représente 75 % de la globalité des camions qui passent.

Le sujet est plutôt à traiter au niveau du territoire puisque nous voulons que ces camions passent par l'autoroute A31 via Langres. Ceci entraîne des coûts supplémentaires pour les transporteurs, mais cela réduirait le trafic de 30 à 40 %, ce qui est supportable pour les riverains. Actuellement, il y a vraiment un ras-le-bol de tous ces riverains qui, dans leur vie quotidienne, subissent une situation agaçante et invivable.

Je voulais simplement, par cette intervention – je laisserai Laurent Gouverneur donner plus de détails au sujet de la réunion – sensibiliser mes collègues s'ils étaient amenés à traiter ce sujet lors de leur commission et également remercier le Président qui est très attentif à ce dossier pour l'avoir évoqué déjà l'année dernière auprès de Madame Le Préfet. Nous savons qu'au niveau du Département, nous pouvons compter sur lui pour une avancée sur ce dossier. Je vous remercie.

**M. Le Président** : Merci Madame LEDUC. Qui demande la parole ? Monsieur FUERTES.

**M. Nicolas FUERTES** : Je souhaitais intervenir sur deux points : pour vous remercier, Monsieur le Président, très sincèrement, pour la visite que nous avons faite avec certains collègues du Conseil départemental à Brest le 22 juin dernier entre l'île Longue et Brest. Je

souhaitais remercier également Messieurs Roland Belbézier, ancien lieutenant de vaisseau et Monsieur Bertrand Degouan, ancien amiral pour leur qualité de guides, les officiers et sous-officiers de la Marine nationale, dont le commandant de la base de l'île Longue Monsieur Mikaël Buhé pour leur accueil chaleureux et leurs discussions très instructives. Nous souhaitons également remercier tout le personnel du Musée de la marine de Brest ainsi que les ingénieurs et personnels du chantier où se trouve actuellement le *Téméraire* de la DCNS.

Cette visite effectuée avec plusieurs collègues ici présents - ainsi que Fabienne Schollhammer, qui est la cheville ouvrière de cette manifestation et que je remercie – par son caractère exceptionnel, restera ancrée dans nos mémoires pendant très longtemps si ce n'est à jamais. C'était très important et je salue, très sincèrement, cette initiative de rapprocher nos jeunes haut-marnais, nos élèves avec la Défense nationale et, plus particulièrement, la Marine nationale, ce qui leur permet effectivement d'élargir leur horizon et débouchés professionnels. La Marine entend également avoir un élargissement des profils à recruter. Nous étions heureux d'apprendre que déjà 20 collégiens ayant participé à ces voyages ont décidé de s'engager dans la Marine nationale. Afin de montrer que ces actions ont une dizaine d'années, mais portent bien leurs fruits, je tenais vraiment à vous remercier pour cette initiative qui, j'espère, perdurera le plus longtemps possible avec votre successeur.

Monsieur le Président, je tenais également à vous remercier pour votre initiative concernant les discussions sur le devenir des collèges langrois. Vous avez organisé à deux reprises, depuis janvier, une réunion entre les élus du Département, de la Ville de Langres et du Grand Langres, les services du département de la Ville de Langres et du Grand Langres pour essayer, autour de la table, de réfléchir aux meilleures solutions et c'est cette méthode que nous approuvons. Nous essaierons d'y contribuer également. Nous tenions à saluer cette méthode qui n'est pas adoptée partout.

Je tenais également à remercier la qualité des rapports et la transparence des services qui sont toujours à notre disposition et prêts à nous répondre lorsque nous avons des interrogations et qui nous facilitent la tâche de conseiller départemental, ce qui nous change d'autres collectivités également. Merci pour cela.

Nous reviendrons, dans l'ordre du jour, sur des choses et amènerons des critiques plus négatives sur Animal'Explora et sur l'Etat par rapport à la gendarmerie de Chaumont. Mais, je souhaitais montrer en préambule qu'il existe des initiatives très bien. Il est important de le dire.

**M. Le Président :** Merci Monsieur FUERTES. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur MARTINELLI.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Monsieur Le Président, je souhaitais revenir sur le Plan Haute-Marne Numérique. Je parle pour l'agglomération de Chaumont, mais également celle de Saint-Dizier, périmètre 2010. Je voudrais vous dire combien nous sommes inquiets. Nous sommes tout d'abord ravis de l'initiative de la Région de développer le FttH avec les collectivités. J'ai bien compris que le Département prendrait toute sa part avec ses intercommunalités. Néanmoins, pour les deux agglomérations qui se trouvent en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), il y a tout de même de fortes inquiétudes, car le déploiement se fait lentement. Si, après tout, un citoyen chaumontais n'a pas plus ni moins besoin du très haut débit qu'un habitant de Châteauvillain ou de Manois, néanmoins tout le secteur économique et touristique en souffre. Je pense aux zones économiques, mais également touristiques comme Colombey-les-Deux-Eglises.

Je ne suis toujours pas satisfait du fait que nos hôtels restaurants à Colombey ne puissent pas être desservis en très haut débit et que cela pose des difficultés pour le déploiement du WiFi dans les chambres. Il est vrai que nous voyons cela arriver très lentement, ce qui est, je crois, très pénalisant pour les acteurs socio-économiques.

**M. Le Président** : Merci Monsieur MARTINELLI, je reviendrai sur ce sujet important. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur HISPART.

**M. Luc HISPART** : Monsieur Le Président, je voudrais rebondir sur l'intervention d'Anne Leduc concernant les nuisances sur la départementale 384 en prolongement de Troyes. Vous êtes sollicités pour participer activement au déplacement de ces nuisances. Je vous demanderai d'être vigilant aux conséquences économiques, car je pense que nous avons tout de même besoin de maintenir un tissu économique et même de le développer. Le trafic qui passe sur cette route, quoique l'on en dise, fait quand même vivre le département.

Sur le plan déviation, nous sommes bien obligés de reconnaître que les camions provoquent des nuisances. Des itinéraires de délestage pourraient être prévus comme vous l'avez certainement entendu. Je pense que l'orientation des flux doit être décidée à la vision d'une région, voire d'un territoire plus vaste puisqu'il s'agit des flux sud-nord-est-ouest. Malheureusement, au niveau régional, nous avons une priorité concernant la déviation de Vitry-le-François puisqu'il s'agit d'un entonnoir considérable pour le trafic de la nationale 4. La nationale 4 est par ailleurs loin d'être aménagée comme elle le devrait puisqu'elle accueille plus de 20 000 véhicules par jour. Par conséquent, vouloir déplacer le problème chez les autres n'est pas vraiment sympathique. Je pense qu'il faudrait étudier cette nuisance dans sa globalité.

Je tenais à vous dire cela, car j'habite au bord de cette route. Il est vrai qu'un accident

a eu lieu il y a quelques années avec un camion. Je ne souhaite pas polémiquer, mais, sur Braucourt, il y a des virages dont vous connaissez la dangerosité puisque vous venez de voter des crédits pour les refaire. Sur les dix dernières années, il n'y a eu aucun camion, mais toujours des voitures. En revanche, il faut être vigilant sur ce dossier.

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Pour une réponse plus technique et afin de compléter les propos d'Anne, vous m'aviez demandé de vous représenter, Monsieur le Président, hier à cette réunion où siégeait le Président du Conseil départemental de l'Aube. Tous les conseillers départementaux concernés étaient présents ainsi que tous les maires concernés par cette voirie. Étaient présents également les maires d'Arcis-sur-Aube, les conseillers départementaux d'Arcis-sur-Aube, etc. L'idée n'est évidemment pas de déplacer le problème.

J'ai donc proposé – la proposition a été acceptée par votre homologue aubois – de profiter de la déviation, de la fermeture de la route du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> novembre afin de réaliser des comptages. Nous profiterons ainsi de la fermeture de la dérivation de cette route pour observer l'impact sur Soulaines et Arcis afin de ne pas déplacer le problème. L'idée est d'envoyer le trafic lié au transit et qui correspond en réalité à des camions des pays de l'Est qui bénéficient d'enveloppes pour réaliser le trajet Varsovie-Bordeaux et qui essaient d'éviter les autoroutes et de procéder au plus direct. L'idée n'est donc pas de supprimer le trafic, mais de le limiter, car il est vrai qu'il crée des nuisances. Voilà où nous en sommes. Nous attendrons ce comptage et observerons les résultats.

Nous pourrions imaginer de prendre des arrêtés similaires du côté d'Arcis ou de Soulaines afin de renvoyer systématiquement les poids lourds en transit sur l'autoroute A31 via Langres.

**M. Le Président** : Merci pour ces précisions. Monsieur HISPART.

**M. Luc HISPART** : Une petite réponse brève. Nous devons arrêter avec l'image des pays de l'Est. De « bons Français » profitent également de ces transporteurs. Par ailleurs, au niveau des collectivités locales, des mairies, nous avons vu dernièrement à Planrupt des constructions de logement locatif qui sont réalisées en bordure de cette route. Or ceci est incompatible avec la reconnaissance d'une nuisance. Je tenais simplement à préciser ces deux points.

**M. Le Président** : Vous avez raison. Voir des logements se construire le long de voies à grandes circulations ou de chemins de fer semble aberrant. Qui demande la parole ? Vous la prendrez naturellement autant que vous le voudrez, quand vous le voudrez.

Je ne reviens pas sur cet axe qu'est l'ancienne nationale Saint-Dizier-Troyes. Vous savez, il n'y a rien à faire – nous le constatons sur la route nationale 67 – l'eau va à la rivière. Lorsque les camions ne veulent pas prendre les autoroutes ou ne peuvent pas pour des raisons financières, ils prennent les routes les plus courtes et naturellement, la RN67 dans la vallée de la Marne.

Il est vrai qu'un accident s'est produit à Montier-en-Der, qui aurait pu être très grave puisqu'un camion a perdu son chargement. Des passants auraient pu être fauchés ou écrasés. Des nuisances graves ont par ailleurs lieu un peu partout sur le parcours, étant donné que les trafics ont complètement changé.

Quatre ou cinq communes sont concernées en Haute-Marne, beaucoup plus dans l'Aube. C'est pourquoi mon collègue et ami Monsieur Philippe Pichery – qui a cette particularité d'avoir été le Directeur général des services du Conseil départemental de l'Aube et ensuite élu et devenu Président très récemment puisque Monsieur Adnot a anticipé l'interdiction de cumul de mandats – m'a proposé cette réunion. Je n'ai pas pu m'y rendre, car retenu au dernier moment. Je remercie donc mes deux collègues Anne Leduc et Laurent Gouverneur d'y avoir participé activement. Cette idée de comptage est une bonne chose. Par conséquent, nous suivons cette question de près, car il existe une réelle nuisance. Au vu des budgets actuels des uns et des autres, nous ne pouvons pas multiplier les déviations qui ont des conséquences graves sur l'aspect économique.

Le problème est que ces camions n'apportent rien, semble-t-il, en termes économiques pour les régions traversées, sauf des nuisances. Ils s'arrêtent peut-être dans les restaurants.

**M. Luc HISPART** : Ils ne peuvent pas s'arrêter puisque tout a été fait pour qu'ils ne s'arrêtent pas.

**M. Le Président** : L'autre solution consisterait à mettre des feux rouges et des ronds-points un peu partout pour rendre leur circulation impossible. Stratégiquement, la déviation d'Eclaron a été un désastre, car elle a facilité le passage des camions de grand transit. Je n'insisterai pas, nous suivons cette question de très près.

Je voudrais remercier Monsieur FUERTES, il est vrai que ce que nous avons vécu à Brest était intéressant et passionnant. Nous sommes tous ravis du fait qu'il y ait déjà 20 ou 23 jeunes qui sont rentrés dans la Marine nationale conformément à un de mes objectifs de départ. Je remercie également les services. Il est vrai que la transparence est plus que jamais nécessaire

aujourd'hui.

Monsieur MARTINELLI, vous avez raison, nous avons essayé dans les zones dites AMII avec les opérateurs de regarder les communes les mieux desservies. Je ne parle pas du cœur de Chaumont ni de Saint-Dizier. Je pense que la situation est satisfaisante bien qu'imparfaite. En revanche, la situation n'est pas bonne pour les communes les plus éloignées. J'ai donc proposé à l'opérateur Orange, qui a fait préemption sur ces agglomérations, de co-construire. Orange a refusé. Nous avons seulement obtenu – puisque la fibre passait juste devant la Mairie – au bout de trois ans, de sortir une armoire et d'apporter du haut débit aux habitants. Je pense que la Loi devrait se pencher sur la question, car il est inadmissible d'avoir laissé les opérateurs préempter les zones et finalement ne rien faire. Nous en connaissons. Le plus gros scandale concerne un des opérateurs sur la zone de Lille qui n'a rien fait du tout. La Commission dont je fais partie sur la mission France très haut débit a proposé à Matignon de retirer cette préemption sur une zone. L'opérateur concerné l'a mal pris, bien entendu. Nous devons avoir de vrais arguments. Nous ne pouvons pas dire qu'ils ne font rien. Vous l'avez dit vous-même, cela avance trop lentement.

Je propose, si les vents nous sont favorables au mois de septembre, de redémarrer, car il est inadmissible d'avoir une Haute-Marne à deux vitesses et inversée. Cela fonctionne mieux en rural profond qu'en milieu urbain ou suburbain, ce qui est anormal.

J'ai répondu à tout le monde. S'il n'y a plus de demandes d'intervention, je vous propose de passer à l'ordre du jour qui commence par la première commission avec un certain nombre de dossiers à passer.

## **Approbation du procès-verbal de la séance plénière**

**du 31 mars 2017**

**Rapport n° I – 1**

**M. Le Président** : Tout d'abord, le rapport n°1 qui concerne le procès-verbal de la séance plénière du 31 mars. Je ne vais pas vous lire le compte rendu. Vous l'avez fait. Avez-vous des remarques à apporter à ce rapport du mois de mars ? Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Non. Je vous demande de vous prononcer.

## VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRESIDENT** : Passons au rapport numéro 2 dont Monsieur Fournié est le rapporteur. Il s'agit de l'information sur les dossiers contentieux.

### **Information sur les dossiers contentieux en cours**

#### **Rapport n° I – 2**

**M. Paul FOURNIE** : Je vous remercie Monsieur Le Président. La délibération vous rappelle que vous avez délégué au Président le pouvoir pour tous les contentieux qui relèvent des ordres administratifs et judiciaires, quel que soit le niveau d'instance pour la possibilité d'intenter au nom du Département des actions en justice et de défendre le Département dans les actions qui sont intentées contre lui.

Vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers contentieux depuis notre séance du 15 décembre 2016. Des tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative d'une part et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales d'autre part. La majeure partie concerne des fraudes au RSA qui constituent la plupart des recours. Par ailleurs, le Département a intenté un recours devant le TA de Châlons-en-Champagne contre l'arrêté ministériel qui porte le nouveau classement des zones de revitalisation rurale au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Ce rapport d'information ne donne pas lieu à un vote.

**M. le PRESIDENT** : Merci. Je remercie Monsieur le rapporteur et tenais à vous rendre compte de tout ce qui se fait. Ici, c'est la transparence. Avez-vous des interventions sur ces dossiers contentieux ? Il n'y en a pas.

Nous passons au rapport numéro 3 de la première commission, à savoir l'approbation des comptes de gestion de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes. Je vous rappelle que les comptes de gestion sont établis par l'Etat (la paierie départementale). Ensuite, nous nous arrangeons pour que notre compte administratif soit rigoureusement identique aux comptes de gestion, ce qui est le cas, je vous rassure. Il est de tradition d'examiner les comptes de gestion. J'appelle le rapporteur, Monsieur Paul Fournié.

## **Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes**

### **Rapport n° I - 3**

**M. Paul FOURNIE** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'approbation du compte de gestion 2016. Préalablement au vote du compte administratif de l'exercice 2016, l'assemblée départementale doit se prononcer sur le compte de gestion établi par Madame le payeur départemental présentant un état de la situation de l'exercice clos. Le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget principal et de chacun des budgets annexes transmis aux conseillers départementaux, le laboratoire départemental d'analyse, le SDAT et Animal'Explora présentent effectivement et heureusement des écritures et des résultats en tous points conformes au compte administratif pour l'ensemble de ces quatre budgets.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir approuver le compte de gestion 2016 du budget principal et des trois budgets annexes.

**M. le PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur, y a-t-il des interventions sur ce compte de gestion établi par l'Etat ? Pas de demande d'intervention. Je vous demande de vous prononcer.

### **VOTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRESIDENT** : Je vous remercie. Je vais confier la Présidence, comme il se doit, à Anne-Marie NEDELEC, notre première vice-présidente pour l'examen du compte administratif. Je sors de la salle.

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : Paul FOURNIE est rapporteur pour l'approbation du compte administratif 2016. Je lui laisse la parole.

## **Approbation du compte administratif 2016**

### **Rapport n° I – 4**

**M. Paul FOURNIE** : Merci Madame la Présidente. J'ai l'honneur de vous présenter le



rapport relatif à l'approbation du CA 2016. Nous avons présenté et voté le compte de gestion 2016 du payeur départemental. Nous pouvons donc examiner les comptes administratifs du budget principal et des trois budgets annexes.

En ce qui concerne le budget principal, vous avez pu constater que le taux d'exécution budgétaire des dépenses par rapport au vote du budget primitif ressortait à 94 % dont 84 % en section d'investissement. Nous ne reviendrons pas en détail sur les raisons qui minorent ce pourcentage d'investissement. Elles ont déjà été données. Il s'agit principalement de travaux qui ont été reportés suite à des problèmes techniques ou à des défauts d'entreprises.

Pour les recettes, l'exécution s'est élevée à 96 %. Ces taux d'exécution incarnent la volonté de la collectivité de présenter un BP le plus réaliste possible avec quatre décisions modificatives annuelles qui portent sur des montants financiers qui sont très raisonnables, voire faibles qui ne modifient pas les grands équilibres que nous votons.

Comme vous avez pu en prendre connaissance dans vos dossiers – je remercie d'ailleurs les services qui ont réalisé un rapport très complet, qui est très intéressant, même pour les personnes qui n'aiment pas les chiffres. Il est indispensable de le lire entièrement afin d'avoir une vue dans son ensemble. J'ai rarement connu des dossiers financiers aussi précis avec autant d'indicateurs. Je remercie vraiment Ludovic Sauvage, responsable du service finances, et Simon Bacik, directeur du secrétariat général, pour le travail effectué.

Je rappelle les différentes tendances de l'exécution budgétaire de l'exercice 2016. Pour la troisième année consécutive, le Département a subi la baisse des dotations et des compensations de l'Etat dans le cadre de la participation à l'effort national de réduction du déficit public de la France avec une perte de 2,6 M€. Toutefois, par la maîtrise de l'exécution de son budget, notamment un effort constant sur le niveau des dépenses d'administration générale et de personnel, mais aussi par le dynamisme actuel des fonds de péréquation des droits de mutation (DMTO) qui ont très fortement augmenté, le Département a fait preuve de résilience limitant la baisse de son autofinancement à un peu moins de 5 % par rapport à l'année 2015.

Le montant des ressources disponibles pour le financement des investissements avoisine 29 M€. Le Conseil départemental a connu un léger recul des dépenses d'investissement, 3 M€ en moins par rapport à 2015 tout en restant supérieures à 50 M€ dont 32 M€ de dépenses d'équipement bruts. Nous avons déjà donné les raisons de cette légère diminution du montant des investissements par rapport à l'exercice 2015.

Le financement de l'investissement de l'année 2016 a été assuré intégralement par

des ressources internes, c'est-à-dire par notre autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, nos recettes propres en investissement, notamment le GIP en Haute-Marne à hauteur d'un peu plus de 8 M€ et un report du fonds de roulement de l'année 2015 de 3,8 M€. La mobilisation contrainte d'un emprunt de 5 M€ souscrit fin 2014 et arrivé à échéance de tirage en 2016 a généré une surcapacité temporaire de financement alimentant un fonds de roulement qui a fortement augmenté et qui a été reporté sur l'exercice 2017.

Je vous rappelle que cet emprunt à taux fixe de 1,75 % a été souscrit fin 2014 à une période plus tendue. Le fait qu'il s'agisse d'un taux fixe nous a interdit un remboursement par anticipation qui aurait été trop coûteux. Globalement, entre l'emprunt nouveau et le remboursement du capital de la dette, notre dette a diminué. L'encours est passé de 41 M€ à un peu plus de 39 M€ à la fin de l'année 2016, soit une diminution de 2 M€. L'encours de dette est très peu élevé. Vous pouvez le constater en page 45.

Je vous invite à regarder le graphique page 45 qui est révélateur de l'encours de dette et la moyenne des investissements sur cinq ans qui démontrent notre capacité d'autofinancement.

En conclusion, l'équilibre financier 2016 de la collectivité reste solide. Le niveau d'autofinancement a été préservé, ce qui génère une capacité d'investissement d'environ 50M€ adaptés aux projets actuels financés. Notre capacité d'intervention est renforcée pour l'avenir par le très faible taux d'endettement du Département.

Le budget annexe Laboratoire départemental d'analyses.

Le compte administratif 2016 du Laboratoire départemental d'analyses présente un résultat déficitaire global de 92 896 €. Ce déficit, d'un niveau équivalent à celui des années précédentes, peut s'analyser comme une subvention indirecte du Département au secteur agricole. Ce solde déficitaire sera reporté dans les écritures du budget supplémentaire 2017 et pris en charge par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal.

En ce qui concerne les autres budgets annexes, à savoir le SDAT et Animal'Explora, ils n'appellent pas de commentaires particuliers sur leur exécution budgétaire 2016 et je me limiterais simplement à vous rappeler les résultats de clôture rapportés dans le budget supplémentaire 2017.

Le budget du SDAT s'est clôturé selon le résultat global nul à l'issue du versement d'une participation d'équilibre du Département de 156 000 € sur un budget de dépenses d'un peu plus de 800 000 €, dont 82 % de frais de personnel. La hausse de la participation du Département résulte d'un moindre financement des suites des agences de l'eau, 73 000 € de moins et d'une augmentation des dépenses de personnel pour venir en appui des communes.

Enfin, le résultat de clôture du budget Animal'Explora est nul. Les dépenses et recettes s'équilibrent totalement. Monsieur le Président, je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur l'approbation du compte administratif 2016, du budget principal et des trois budgets annexes conformément aux résultats arrêtés. Les propositions ont reçu l'avis favorable de la 1<sup>re</sup> commission en date du 9 juin 2017.

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions sur ce compte administratif ?

**M. Nicolas FUERTES** : Comme vous, Monsieur FOURNIE, je remercie effectivement la clarté, la précision et les tableaux graphiques de ce dossier qui éclaircissent vraiment et donnent une bonne vision de l'état des finances de notre collectivité. Merci à tous les services. C'est important. Je répète que nous ne rencontrons pas cela au sein de toutes les collectivités.

En revanche, j'aimerais apporter quelques bémols à ce compte administratif. Vous l'avez d'ailleurs souligné dans ce rapport. Nous remarquons que des efforts ont été réalisés et que le taux d'endettement est faible. L'endettement a en effet baissé de 2 M€. S'il n'y avait pas l'emprunt, il aurait même baissé de 7 M€ alors que nous étions censés être sur une période d'augmentation de cet endettement pour relancer les investissements qui, eux, ont chuté. Nous sommes passés d'une moyenne de plus de 60 M€ de 2010 à 2014. Nous sommes aujourd'hui aux alentours de 50 M€.

Il y a eu des efforts et des économies réels engagés et efficaces, notamment dans certaines mutualisations de services qu'il fallait faire, nous saluons les efforts qui ont été réalisés en ce sens. Je rappelle aussi que la saine gestion de cette activité est en partie – je pense qu'il s'agit de la cause principale – due à l'aide de GIP. Vous l'avez souligné, l'année dernière, nous avons bénéficié de 8,12 M€ de recettes et de financement dans les investissements de ce GIP52. Il s'agit de 8 M€ que nous n'avons pas à mettre en tant que collectivité, ce qui change tout de même la donne. Si je réalise une moyenne depuis 2010, nous sommes à plus de 6 M€ du GIP qui ne sont pas dépensés directement par le Département, ce qui change la donne en comparaison avec tous les départements de la strate en excluant la Meuse qui bénéficie évidemment du même GIP pour son département.

Je tenais aussi à regretter que certains investissements soient figés et bloqués. Nous en parlerons lorsque nous aborderons Animal'Explora. Ceci est dit directement dans le rapport et confirme ce que j'avais dit lors d'une des dernières séances, à savoir que l'on ne peut pas récolter ce que l'on n'a pas semé puisque certains investissements qui ont pris du retard avec Animal'Explora ont été figés. Nous n'avons donc pas pu développer d'autres projets qui auraient

été utiles pour redémarrer plus rapidement l'activité économique.

Je passe désormais à la proposition puisque nous avons vu que des ressources nouvelles existaient. Nous disposons d'un fonds d'endettement. J'insiste toujours sur le fait qu'il s'agit d'un équilibre. Certaines dépenses publiques sont encore inutiles et peuvent nous faire réaliser des économies. Nous sommes pour une trajectoire de la dette plus ambitieuse pour disposer d'une véritable force de frappe et redémarrer l'activité dans les domaines de compétence de notre collectivité. Nous devons également être à l'initiative pour aider d'autres collectivités. Je pense à la Région pour promouvoir d'autres projets, notamment économiques puisque nous n'avons plus la compétence.

Je reviens sur le projet que je vous avais annoncé à l'automne dernier puisque le plan Haute-Marne Numérique est en cours d'achèvement et que la Région prend le relais. Il serait bien de réfléchir et d'être à l'initiative, avec le Conseil régional, les établissements publics de coopération intercommunale et les entreprises du secteur, sur un technopôle autour de la filière agroalimentaire et/ou autour de la filière forestière puisque nous disposons d'énormes atouts à faire valoir en Haute-Marne. Le parc national peut, en plus, booster cet atout. Ceci serait un véritable projet qui coûterait à peu près autant qu'Animal'Explora, soit une cinquantaine de millions d'euros – enfin autant que ce que la Région doit nous donner du plan Haute-Marne Numérique. Cela pourrait créer et avoir un effet en termes d'emplois directs et indirects et de développement sur plusieurs parties du territoire beaucoup plus efficaces que le projet Animal'Explora que je développerai plus tard.

Voici donc les remarques que nous souhaitons formuler sur ces aspects. Enfin, s'agissant des dépenses de fonctionnement, nous jugeons toujours la politique du Département un peu trop frileuse et trop lente, ce qui freine des initiatives locales qui pourraient générer des emplois et notamment maintenir une partie de notre jeunesse qui quitte la Haute-Marne. Je pense qu'il ne faut pas avoir toutes les dépenses de fonctionnement pour des dépenses inutiles qu'il faut raboter. Certaines dépenses de fonctionnement sont sources de valeur ajoutée. Le professeur Herzog, que nous avons invité au séminaire il y a deux ans, l'avait très bien dit. Il faut casser l'idée reçue selon laquelle toutes les dépenses de fonctionnement ne sont pas sources de valeur ajoutée. Certaines, effectivement, nous pénalisent lourdement, mais d'autres peuvent être sources de valeur ajoutée.

Je ne prendrai que trois exemples. Dans le monde associatif social, culturel ou sportif, une aide plus importante pourrait être accordée à ces structures afin de pérenniser certains emplois et en développer d'autres ainsi que des activités qui ajoutent des services et qui

permettent d'attirer plus facilement les nouvelles populations, notamment pour pourvoir aux emplois qui existent, mais qui restent vacants par manque de cadres suffisants. Autre exemple plus précis, j'aimerais que le Département fasse comme il le fait pour le Mémorial et pour Colombey-les-Deux-Eglises, pour la figure illustre internationale haut-marnaise qu'est Denis Diderot et participe à une partie du fonctionnement du Musée des Lumières Denis Diderot. Laisser le Musée des Lumières uniquement à 8 000 contribuables langrois, c'est le faire mourir à petit feu ou en tout cas le priver d'un potentiel de développement. Heureusement, nous ne le faisons pas pour le Mémorial qui, grâce à notre aide, peut avoir des ambitions et réaliser des expositions de qualité, des animations qui ont eu des retombées bien au-delà de notre département. Je souhaitais justifier, par ces bémols, notre abstention.

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : Je pense que nous nous trompons de débat, Monsieur FUERTES. Il ne s'agit pas de construire un budget, mais du compte administratif 2016. Ce n'est donc pas le moment des projets. Les projets sont abordés lorsque nous élaborons le budget. Il s'agit de statuer sur la gestion et l'exécution du budget 2016. Nous ne sommes pas encore tout à fait en campagne. J'aurais aimé que nous restions dans le cadre de la gestion 2016. Vos propos sont intéressants, mais il s'agit plus de projets à inscrire dans de futurs budgets. Comme l'a dit le rapporteur, nous pouvons apporter des projets. Je rappelle tout de même que nous avons une grande incertitude sur le plan Haute-Marne Numérique. Le Président a annoncé tout à l'heure une bonne nouvelle. Il s'agit tout de même d'un delta de 50 millions d'euros, ce qui n'est pas rien, d'où une certaine prudence assez légitime. Tant mieux si elle nous offre aujourd'hui de nouvelles perspectives.

Quant au GIP, nous pouvons aussi constater que d'autres départements, en tout cas notre département voisin de la Meuse, bénéficient aussi des crédits du GIP et n'ont rien fait sur le numérique et sont tout de même beaucoup plus endettés que la Haute-Marne. Le GIP n'explique donc pas tout.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur MARTINELLI.

**M. Stéphane MARTINELLI** : J'aimerais poser une question au rapporteur même si je crois en connaître la réponse. Le document est extrêmement bien réalisé. Seulement, dans sa présentation, je trouve particulier de présenter les deux premiers budgets annexes avec les subventions en équilibre et dire du budget annexe d'Anima' Explora qu'il est équilibré. En fait, il est équilibré par subvention, j'imagine. Il est donc bien de le dire. Cela ne pose aucun souci, les budgets annexes fonctionnent de cette façon.

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur le rapporteur.

**M. Paul FOURNIE** : Effectivement, c'est le cas de quasiment tous les budgets annexes de la plupart des collectivités. Afin de rebondir rapidement sur les raisons qui peuvent expliquer les équilibres budgétaires qui vont ont été présentés, les investissements ont, en effet, un peu baissé. Néanmoins, il faut garder à l'esprit qu'auparavant les investissements étaient extrêmement forts et qu'ils le restent. 50M€ pour l'équilibre général de notre budget constituent un excellent niveau d'investissement. Il est nécessaire de conserver la chronologie en tête de fin de gros programmes tels que les plans collèges, Haute-Marne Numérique, etc. qui tombent en 2016. Mécaniquement, nous atteignons des niveaux d'investissement qui sont moins forts que les années précédentes. Il est donc nécessaire de mesurer, d'un point de vue chronologique et budgétaire, cette baisse d'investissement qui est relative.

Enfin, en ce qui concerne la diminution du fonctionnement, je suis tout à fait d'accord avec vous Monsieur FUERTES. Le fonctionnement ne représente pas forcément quelque chose de diabolique. Certaines dépenses de fonctionnement sont très bonnes, notamment ce qui concerne le secteur associatif ou le soutien à des structures qui peuvent amener du tourisme ou de l'attractivité. Néanmoins, l'effort du Département a surtout été réalisé sur sa masse salariale, sur le fonctionnement purement interne. Je pense qu'il s'agit d'une bonne chose, étant donné que nous étions tout de même dans un contexte financier avec un effet de ciseaux programmé et des baisses de dotations de l'Etat très lourdes à supporter, que les communes n'ont pas supporté de la même manière depuis le Congrès des Maires. En tout cas, le Département et la Région ont, eux, dû les supporter de la même manière avec des augmentations des ressources de péréquation qui sont toujours volatiles et difficiles à prévoir.

Par conséquent, nous avons de ce point de vue une politique prudente, mais nous avons toujours considéré qu'il s'agissait du rôle du Département de représenter une grande sécurité de financement pour ses partenaires. Je pense que toutes les collectivités locales, notamment les communes et les EPCI, sont plutôt satisfaites du fait que le Département mène une politique prudente d'un point de vue de la dette afin de soutenir de manière massive certains projets.

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : Y a-t-il des interventions complémentaires sur ce compte administratif ? Quelques mots, Monsieur FUERTES. Nous n'allons pas refaire le débat.

**M. Nicolas FUERTES** : Nous sommes dans une assemblée où nous sommes libres de débattre.

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : Je pense que vous avez eu largement la parole.

**M. Nicolas FUERTES** : Tout à fait. Tout le monde est libre de s'exprimer. Très rapidement, chaque année, on nous dit qu'il y a des recettes conjoncturelles exceptionnelles sur les fonds de péréquation des DMTO. Nous avons eu la même heureuse surprise l'année dernière pour le compte de gestion 2015. Par conséquent, conjoncturel, par définition, cela reste exceptionnel. Or lorsque la situation se répète chaque année – et cela se répétera l'année prochaine, pour la troisième année, c'est quasiment sûr – cela devient des recettes qui ne sont plus que conjoncturelles. Il faut donc arrêter avec cet effet ciseaux.

Nous savons qu'il y a une reprise économique, même en Haute-Marne, notamment de l'immobilier. Par conséquent, nous savons que ces fonds, pour 2017, seront aussi positifs que l'année dernière. Il faut donc arrêter de crier toujours au loup alors qu'en réalité, nous avons toujours des bonnes surprises quand nous présentons le compte administratif. Lorsque je vois dans le rapport que nous craignons la baisse du pétrole pour 2017, nous avons déjà passé un semestre. Le niveau du pétrole est au plus bas. La croissance économique repart. Nous savons donc déjà que pour l'année prochaine, ce qui a été dit pour 2017 ne se passera pas puisque nous aurons de bonnes surprises sauf gros choc pétrolier à la fin de l'année, mais je n'y crois pas.

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : J'en déduis que nous faisons désormais des prédictions avec des boules de cristal. Je pense que le débat a eu lieu. Y a-t-il encore des prises de parole ? Qui est contre l'adoption de ce compte administratif qui concerne le budget et les budgets annexes ? Le vote est lancé.

#### **VOTE**

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	2 ( <i>Madame CARDINAL et Monsieur</i>

*FUERTES)*

*Le rapport est adopté.*

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : Monsieur FOURNIE est le rapporteur du prochain rapport.

## **Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes**

### **Rapport n° I - 5**

**M. Paul FOURNIE** : Nous venons d'adopter les comptes de gestion et les comptes administratifs. Il revient désormais à notre assemblée de décider de l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement apparaissant en comptes administratifs 2016 du budget principal et des budgets annexes. L'affectation, selon l'instruction comptable AM52, couvre en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

En présence d'un solde résiduel, ce dernier pourra être reporté en excédent de fonctionnement et/ou inscrit en dotation supplémentaire à la section d'investissement.

Pour rappel, pour le budget principal, le résultat de fonctionnement cumulé 2016 à affecter est un excédent de 13 000 787 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est un déficit de 8 000 484 €, soit un résultat global excédentaire d'un peu plus de 5,3 M€. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2016 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 8,4 M€ et de reporter le solde résiduel (5,3 M€) en recettes de la section de fonctionnement constituant ainsi un fonds de roulement de financement pour l'exercice 2017.

Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le résultat de fonctionnement cumulé 2016 est un déficit de 76 750 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est un déficit de 16 146 €, soit un résultat déficitaire global de 92 896 €. Le résultat de fonctionnement cumulé 2016 étant déficitaire, aucune affectation n'est possible. Nous vous avons donc proposé de financer le déficit global d'un montant global de 92 896 € par l'inscription d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Pour le budget annexe du service départemental d'assistance technique, le résultat de fonctionnement cumulé 2016 à affecter est un excédent de 15 662 €. Le solde d'exécution d'investissement est un déficit de 15 662 €, soit un résultat global nul. Il vous est simplement proposé d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2016 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et de constater l'absence de report résiduel.



Pour le budget annexe Animal'Explora, le résultat de fonctionnement et d'investissement étant nul, aucun report n'est à opérer à ce titre sur le budget supplémentaire 2017. Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'affectation du résultat 2016 et de report des soldes dans le budget supplémentaire 2017 du BP et des trois budgets annexes. Ces propositions ont reçu l'avis favorable de la première commission le 9 juin 2017.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie tout d'abord d'avoir voté le compte administratif sans ma présence comme il se doit. Je vous donne la parole sur l'affectation des résultats. Qui demande la parole ? Personne. Je vous demande de vous prononcer.

#### **VOTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le Président** : Je vous en remercie. Passons au rapport numéro 6 concernant la campagne d'attractivité de la Haute-Marne en 2017. Madame NEDELEC, Première Vice-Présidente prend la parole.

## **Campagne d'attractivité de la Haute-Marne 2017**

### **Rapport n° I - 6**

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : Merci Monsieur le Président. Petit rappel, vous savez que lors du séminaire de 2015, nous avons fait le constat d'un important déficit de notoriété de notre département, qui était connu à travers de Colombey bien sûr et Langres. Malheureusement Langres évoque plus la météo que le patrimoine. Nous avons alors pris la décision tous ensemble de muscler la communication en fixant plusieurs objectifs et cibles.

L'objectif principal était de faire connaître ou de faire mieux connaître la Haute-Marne et son potentiel réel et pas seulement touristique. La première cible était bien sûr externe. Il s'agissait d'attirer de nouvelles activités, de nouveaux habitants avec, comme cible principale, l'Île-de-France. Puis, également en interne, il s'agissait de mieux communiquer en direction des Haut-Marnais eux-mêmes afin qu'ils soient de vrais ambassadeurs de notre territoire, d'où la campagne

du même nom « campagne des ambassadeurs ».

La campagne a été lancée à la fin de l'année 2016, elle a eu de très bons échos et des résultats encourageants dont nous avons parlé lors de la séance du mois de mars, notamment la marque de territoire, à savoir « La Haute-Marne respire et inspire », qui a reçu un excellent accueil. Dès le départ, nous avons dit que, pour que ce travail soit efficace, il fallait qu'il s'inscrive dans la durée, d'où le budget qui vous est présenté aujourd'hui.

Il est vrai que l'an dernier, il s'élevait à environ 180 000 €. Cette année, nous vous présentons un budget de 300 000 €, mais pour une année pleine. Je vous rappelle que nous avons commencé très tard dans l'année pour des actions qui viennent en complément de celles déjà engagées. Même si cela n'est pas toujours très visible, depuis le début de l'année 2017, nous avons travaillé déjà sur plusieurs axes. Je voudrais en profiter pour remercier mes collègues du comité de pilotage, mais également le service communication qui fait vraiment un gros travail, qui a beaucoup d'idées et de réactivité et qui fait avancer les choses. Il a fallu lancer un nouveau marché pour travailler avec une agence sur la communication globale et digitale. Il s'agit de l'agence LMWR avec qui nous avons travaillé l'année dernière et avec qui nous avons pu créer cette marque de territoire, qui a répondu sur les deux axes. D'autres ont répondu, mais sur seulement un axe. Cette agence s'est révélée être la mieux placée, ce qui nous permettra de gagner du temps puisqu'elle est vraiment à l'origine de ce projet.

Nous avons travaillé aussi, comme le Président l'a dit dans son propos, sur un label Haute-Marne comme cela se fait dans d'autres départements tels que le Jura. Nous devons être vigilants, « fait en Haute-Marne », « produits de Haute-Marne » ou « produit en Haute-Marne » sont des termes différents. Plusieurs réunions ont eu lieu à ce sujet. Une prochaine réunion se tiendra le 13 juillet prochain avec les services de la concurrence.

En préparation également, des voyages thématiques sur les grandes activités du département telles que l'agroalimentaire, la fonte d'art et les matériaux de pointe dans l'énergie, la forge et le médical. Ces voyages de presse thématiques sont bien avancés. Dans cette campagne, vous avez pu constater qu'une somme importante était réservée aux médias, notamment le métro. Lorsque l'on veut toucher l'Île-de-France, il est vrai que les gares et le métro semblent des cibles privilégiées. Nous aimerions cette année nous orienter davantage vers une campagne d'affichage sur les quais, ce qui est plus onéreux, mais plus percutant. Par ailleurs, nous avons eu de bons articles dans la presse, notamment l'Express qui réalise une édition spéciale « quitter Paris », le Parisien et Aujourd'hui en France. Nous aimerions renouveler ces expériences.

Nous souhaitons également participer à des salons qui sont ciblés. Un salon se tiendra

en octobre et un autre en janvier sur les projets en région, le travail et la mobilité. Nous souhaitons continuer la campagne des ambassadeurs avec de nouveaux ambassadeurs qui se sont parfois spontanément proposés ou que nous avons « recrutés ». Nous essayons de recueillir des profils différents. Puis, évidemment, nous aurons recours à internet et aux réseaux sociaux qui sont d'excellents supports.

Tout ce travail est en cours en ciblant principalement la fin de l'année pour des raisons budgétaires. Les campagnes dans le métro sont en effet un peu moins chères après les vacances de la Toussaint. Par ailleurs, la plupart des salons ou des sujets de presse thématiques correspondent à cette période de l'année.

En conclusion, le budget proposé s'élève à 300 000 € dont le détail vous est présenté. Ce budget a été travaillé et ne semble pas exorbitant en comparaison à ce que d'autres départements mettent sur la table pour les agences. L'année dernière, nous avons réalisé du bon travail. Il n'est pas toujours nécessaire de dépenser des sommes extravagantes. Nous vous demandons donc de voter ce budget afin de donner plus d'ampleur à cette campagne de notoriété et d'attractivité.

**M. le Président** : Merci Madame le rapporteur. Vous avez la parole. Rachel BLANC et ensuite Monsieur FUERTES.

**Mme Rachel BLANC** : Merci pour ce rapport. Dans cette campagne de notoriété qui est satisfaisante - nous avons en effet tout à gagner à parler de nous – Mokhtar et moi sommes à votre disposition pour fournir des noms de potentiels ambassadeurs sur notre territoire puisque nous avons parlé de cette campagne et nous sentons que des personnes sont motivées pour parler de la Haute-Marne et être témoins de ce qu'elles font sur leur territoire.

Par ailleurs, étant au syndicat du Der, nous avons beaucoup travaillé au Lac du Der sur le positionnement que nous pouvons avoir ainsi que la démarche marketing que nous pouvons adopter à travers le projet structurant du Der pour le Nord de la Haute-Marne. Par conséquent, nous sommes également à votre disposition avec toutes les personnes qui ont beaucoup réfléchi depuis un an sur la façon de mieux communiquer sur cet espace du Lac du Der. Je pense qu'une synergie doit être trouvée ainsi qu'une véritable approche globale, car les cibles sont identiques : les Rémois, les Parisiens – nous sommes en effet à deux heures de Paris et une heure et demie de Reims. Un travail intelligent et conjoint peut donc être mené. Nos forces unies peuvent aboutir à quelque chose de bien.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Rachel. Monsieur FUERTES.

**M. Nicolas FUERTES** : Je serai plus bref que le rapporteur. Je souhaitais simplement féliciter la pérennisation de cette initiative ainsi que l'augmentation du budget qui permet une force de frappe conséquente. Nous tenions donc à saluer cette initiative.

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : Merci Monsieur FUERTES. Pour répondre à Rachel, nous sommes évidemment preneurs de toutes vos initiatives si vous connaissez des ambassadeurs qui acceptent ce rôle et qui peuvent apporter une vision la plus large et variée possible de nos potentiels. En ce qui concerne le Lac du Der, dès le départ, notre campagne de communication a pris en compte le fait qu'un travail était déjà réalisé par la Maison départementale du tourisme. C'est une forme de communication ciblée sur le tourisme. Et il ne s'agissait absolument pas de faire double emploi avec notre campagne de communication, mais d'élargir la vision, c'est-à-dire de communiquer sur la Haute-Marne pas uniquement à travers le prisme du tourisme. Montrer que nous avons nous aussi des activités économiques qui pouvaient être valorisantes et attirer de la population, des jeunes, des chercheurs, de l'innovation, etc. Nous nous sommes alors rendu compte du fait que beaucoup de Haut-Marnais ignoraient même les forces de leur territoire.

Depuis le départ, nous travaillons en parfaite harmonie et coordination avec la Maison départementale du tourisme. Lorsque cette dernière se rend sur un salon par exemple, elle porte également notre marque de territoire. Inversement, lorsque nous entreprenons des actions sur des salons, nous portons également le tourisme. Il n'existe donc aucune concurrence, mais une complémentarité très bien vécue et portée par les partenaires.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Dans la continuité des propos d'Anne-Marie NEDELEC, j'ai une proposition à formuler pour lier la notoriété et le tourisme. Vous savez que le son et lumière du Mémorial a lieu du 18 juin jusqu'au 31 août. Je verrai d'un bon œil qu'un film – je crois que deux films sont prévus, un publicitaire et un pour les salons – soit présenté avant le spectacle afin de montrer le département sous sa vocation générale. Il pourrait durer deux ou trois minutes et être présenté avant le spectacle de son et lumière qui, je le rappelle, est vu par 6 500 visiteurs dont beaucoup sont hors département. Je serai très intéressé par une initiative de ce genre.

**M. le PRESIDENT** : Il s'agit d'une excellente idée. Madame LEVERRIER.

**Mme Laurence LEVERRIER** : Je souhaitais simplement établir un distinguo avec la partie touristique où il est intéressant de communiquer sur la Haute-Marne. Néanmoins, nous voterons contre cette proposition parce que mettre des affiches dans le métro pour inciter les personnes à venir en Haute-Marne nous semble déplacé - il n'y a pas beaucoup de travail. L'attractivité d'un département, bien que ce soit une jolie région, doit tout de même être basée sur

quelque chose. Le tourisme, d'accord, mais faire connaître la Haute-Marne aux Parisiens, ils savent que la Haute-Marne existe. Je ne comprends pas bien l'intérêt de dépenser des sommes qui pourraient être utilisées autrement. Pourquoi ? Quel est le but ?

**M. le PRESIDENT** : Non, les gens ne connaissent pas la Haute-Marne. Je demande souvent aux chauffeurs de taxi parisiens s'ils connaissent la Haute-Marne. Ils me répondent très souvent Colombey-les-Deux-Églises. Ils y sont souvent allés, mais ils ne connaissent pas le reste de la Haute-Marne, Langres, Chaumont, Saint-Dizier, le Der, etc. Non, la Haute-Marne n'est pas très connue. Pour quelles raisons ? Il est vrai que les emplois ne sont pas multiples en Haute-Marne hélas, mais nous disposons toutefois d'un foncier bâti peu cher qui peut intéresser des personnes.

Vous savez, les choses vont changer Madame LEVERRIER. L'époque des usines avec des cheminées qui fument tout noir est révolue. Le travail se fera de plus en plus par le biais du numérique. C'était d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je vous ai proposé – vous avez accepté et je vous en remercie – de porter un effort particulier sur l'équipement numérique de notre territoire tant en fibre optique qu'en téléphonie mobile. Il y aura de plus en plus de travail déporté. Le premier exemple ne date pas d'hier. Il s'agit d'une entreprise qui s'est installée à Pisseloup, c'est un groupe d'assurance qui effectue du télétravail pour toute la France, même au-delà. Il a réussi à embaucher des personnes compétentes locales. Cela fait environ vingt ans qu'il existe. Je pense que ce type d'exemples se multipliera. D'ailleurs, beaucoup de personnes me demandent le débit internet par exemple. J'en connais à Valleroy qui font de la photo et un travail national chez eux. Nous pourrions multiplier les exemples.

La Haute-Marne a cette chance d'avoir un immobilier peu cher, un environnement préservé qui attire les citadins et en particulier les parisiens dont la vie est impossible. Dernièrement, en début de semaine, je me suis rendu à l'assemblée générale de l'ADF (Association des Départements de France). Je devais être en Haute-Marne à trois heures de l'après-midi et il n'y avait pas de train. J'ai donc demandé à ce que l'on vienne me chercher. Nous avons mis une heure et demie pour sortir de Paris à midi. En plus, nous étions dans le bon sens de sortie. La vie devient donc impossible et beaucoup de personnes en ont marre. Il faut penser que la moitié des personnes qui travaillent à Paris n'y habitent pas et ont souvent trois heures de transport par jour. Je pense que, demain, la Haute-Marne a toutes ses chances. Encore faut-il qu'elle s'équipe en numérique, en routes, qu'elle conserve des trains de qualité, etc. Je pense que nous avons toutes nos chances.

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : Monsieur FUERTES m'a dit que j'avais été un peu

longue, mais je n'ai pas dû l'être assez. Je suis navrée que l'on résume ce que je vous ai présenté à quelques affiches dans le métro. Cela me semble assez réducteur. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, car j'y souscris complètement. Si nous organisons des voyages de presse, c'est bien pour que les personnes constatent de leurs propres yeux. Lorsque des journalistes parisiens vous appellent et lorsque nous expliquons ce qui se trouve en Haute-Marne, ils vous disent qu'ils ne voyaient pas du tout la Haute-Marne sous cet angle. Ils aimeraient bien venir voir ce qu'il s'y passe réellement. Nous ne pouvons que les inviter à le faire.

Je crois que nous ne nous adressons pas uniquement à des actifs. Nous avons rappelé la qualité de vie, le bâti intéressant, le prix de l'immobilier, etc. Le numérique apporte en effet des perspectives nouvelles. Puis, je ne suis pas du tout d'accord avec l'idée selon laquelle nous n'avons que des atouts touristiques à offrir. Nous n'avons pas que cela. Nous avons de bons fleurons dans notre tissu économique et avons des entreprises qui cherchent désespérément des personnes qualifiées de tous niveaux pour venir travailler. Par conséquent, je pense que cette campagne a tout son sens.

**M. le PRESIDENT** : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur FUERTES.

**M. Nicolas FUERTES** : Effectivement, j'allais souligner la dernière phrase. Il existe de nombreux emplois vacants en Haute-Marne. Le dispositif permet donc aussi d'attirer ces actifs. Si je prends le secteur de Nogent, Val de Meuse, une centaine d'emplois vacants existent dans certains secteurs industriels. Par conséquent, nous pouvons attirer des gens aussi à la recherche d'emplois en Haute-Marne puisqu'il y a des emplois vacants. Nous avons donc des atouts autres que le tourisme.

**M. le PRESIDENT** : Merci pour ce témoignage Monsieur FUERTES. D'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous demande de vous prononcer.

#### **VOTE**

	Pour :	31
	Contre :	2 ( <i>Monsieur CONVOLTE et Madame LEVERRIER</i> )
	Abstention :	0

*Le rapport est adopté.*

**M. le PRESIDENT** : Nous passons, à la suite d'un tirage au sort, au rapport numéro III-1, précisément Animal'Explora. Monsieur le rapporteur, Monsieur GENDROT, prend la parole et, ensuite, une présentation aura lieu.

# **Animal'Explora – Lancement d'une délégation de service public pour les équipements publics de la station touristique**

## **Rapport n° III – 1**

**M. Bernard GENDROT** : Je vous présente le rapport concernant le lancement d'une délégation de service public pour les équipements publics de la station touristique. Je déroulerai le rapport et ensuite la discussion sera ouverte. Nous vous rappellerons le projet. Le 10 avril dernier, Monsieur Patrice CAVALIER, Président du Groupe Océanis HCP capital, et la Caisse des Dépôts et de consignation se sont présentés devant les conseillers départementaux pour, d'une part, confirmer leur souhait d'accompagner le Conseil départemental dans la réalisation du projet Animal'Explora et, d'autre part, exposer en détail le programme des hébergements qu'ils envisagent de construire sur le site ainsi que leur plan d'affaires.

A cette occasion, la Caisse des Dépôts et de consignation a insisté sur le fait que la réussite d'Animal'Explora reposerait en grande partie sur l'unité de gestion susceptible d'exister entre le volet hôtelier et les équipements publics. Aussi, afin de respecter les règles publiques économiques, il revient au Conseil départemental de se prononcer sur la dévolution de la gestion à un partenaire privé qui devra travailler étroitement avec l'exploitant hôtelier. C'est l'objet principal de ce rapport. Monsieur Le Président vous propose de vous prononcer aujourd'hui sur le principe du recours à une délégation de service public unique sous la forme d'un affermage pour l'exploitation de l'ensemble des équipements publics et des activités associées de la future station touristique Animal'Explora, parc animalier, centre aqualudique, restaurant, centre de séminaire, parcours acrobatiques dans les arbres, transports doux, station de vélos pour les principaux.

La commission consultative des services publics locaux a examiné favorablement le 19 mai le rapport joint en annexe qui vous présente d'une part les caractéristiques des différentes prestations que devra assurer le délégataire et, d'autre part, les différentes raisons amenant le Conseil départemental à choisir une exploitation externalisée de la station touristique. Ce document recense enfin les diverses formes que peut prendre une délégation de service public pour conclure à la pertinence d'un affermage. Ce mode de gestion se caractérise par la mise à disposition des ouvrages publics aux délégataires, ce dernier étant en charge de les entretenir, voire de les moderniser à ses risques et périls tout en pouvant être bénéficiaire d'une subvention d'équilibre convenue à l'avance et versée par le propriétaire des équipements.

Comme l'a indiqué le Président dans son discours introductif, les candidatures des groupements qui se manifesteront seront examinées par la Commission de délégation de service

public en décembre pour un choix en début d'année 2018. Voilà ce qui est proposé.

Par ailleurs, Monsieur le Président vous demande de bien vouloir inscrire les différents crédits nécessaires pour, d'une part, s'entourer des ressources techniques et juridiques nécessaires pour accompagner la procédure de délégation de service public et, d'autre part, prendre en compte les différentes modifications intervenues depuis 2014 dans le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupe INCA. Pour éclairer votre réflexion, le Cabinet Horwath, représenté par Monsieur COLTIER a été chargé d'actualiser le plan d'affaire de l'ensemble des activités associées aux équipements publics.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont reçu un avis favorable de la III<sup>e</sup> Commission réunie le 2 juin 2017.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Avant de lancer le débat, je vous propose une présentation d'Animal'Explora par Monsieur COLTIER, qui a la parole et dispose des moyens audiovisuels nécessaires.

**M. Thierry COLTIER** : Bonjour Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers. Merci de m'accueillir aujourd'hui. Il m'a été demandé de réaliser une rapide présentation de l'état d'avancement du projet Animal'Explora au regard de sa dimension économique. Je suis Thierry COLTIER, nous sommes une société d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'hôtellerie, du tourisme et du loisir. Nous sommes déjà intervenus en amont sur la programmation du projet Animal'Explora.

Sur l'état du secteur d'activité, Animal'Explora s'installera dans un marché qui est aujourd'hui plutôt dynamique et durablement en croissance. Les parcs de loisirs de manière générale et animaliers en particulier ont connu ces dernières années une forte croissance, non pas que le nombre d'équipements se soit considérablement développé, mais les parcs existants se sont durablement installés dans leur marché, ont investi et ont progressé. Nous sommes passés de 34 millions de visiteurs dans les années 90 à plus de 52 millions aujourd'hui chaque année.

Les équipements évoluent également dans l'offre qu'ils proposent. La tendance assez constante consiste à développer des hébergements dans les parcs animaliers. Notre Cabinet accompagne le parc de Sainte-Croix en Moselle. Le fait d'avoir développé des hébergements dans le parc animalier a à la fois permis d'étaler davantage la fréquentation, mais également de progresser de manière sensible en termes d'attractivité.

Le schéma présenté à droite montre que, dans l'univers des équipements récréatifs et



culturels, des concepts empruntent majoritairement à la nature, notamment les parcs animaliers et les parcs et jardins. D'autres empruntent à la culture, d'autres enfin à la fête et au divertissement. La programmation mixte du projet Animal'Explora emprunte à plusieurs de ces univers. Au regard du schéma, nous sommes plutôt au centre du graphique dans l'univers du divertissement avec une forte coloration parc de nature et jardin à visiter, mais aussi un parc animalier avec une composante aquatique qui est importante, car elle peut s'adresser à la population résidentielle et a également une ambition d'animation en termes d'activités.

Il s'agit d'un positionnement à la fois fédérateur, car il touche l'ensemble des grands domaines, mais également décalé par rapport à l'offre traditionnelle des parcs de loisirs et notamment des parcs animaliers.

Enfin, tous ceux qui sont venus sur le site de Châteauvillain et du parc aux Daims ont été séduits par le génie du lieu qui, dans l'attractivité globale du projet, restera certainement un atout maître de l'attractivité du projet Animal'Explora.

Je rappelle les grandes composantes d'Animal'Explora. Vous trouverez une résidence de tourisme. Je crois que le président de la société OCEANIS est venu vous présenter son projet, qui est une résidence de 165 cottages avec 800 lits qui fera l'objet d'un investissement privé par le groupe Océanis accompagné de la Caisse des Dépôts et de consignation. Autour de cette composante hébergement se trouvent des composantes qui relèvent de l'aménageur public que vous représentez. Elles sont principalement articulées autour de trois grandes composantes, à commencer par le parc animalier qui est l'élément qui portera l'image de l'ensemble du projet à l'extérieur. Vous avez également un centre aquatique qui renforcera l'attractivité de la résidence de tourisme, mais sera également un élément d'attractivité pour la population résidentielle du territoire. Puis, vous avez le cœur de site qui est un lieu de vie et d'animations culturelles et événementielles qui proposera des services, de la restauration, un centre de réunions et de séminaires et qui proposera également des lieux qui permettront d'avoir une offre culturelle à l'abri des intempéries. Ces trois piliers font l'originalité et l'attractivité d'Animal'Explora.

Par ailleurs, les photos symbolisent une palette d'activités qui sera proposée aux visiteurs qui séjourneront sur place et qui pourront être consommées à la carte. Je rappelle que l'accès au site d'Animal'Explora est prévu pour être gratuit pour tout un chacun. Des activités seront par ailleurs payantes : possibilité de louer des vélos, d'effectuer des promenades à cheval en lien avec le centre équestre et d'autres activités qui peuvent justement se déployer en dehors des horaires habituels de fréquentation d'un parc, c'est-à-dire le matin de bonne heure ou en soirée avec la chasse photographique par exemple et d'autres activités de nature. Sur le site, nous

avons une programmation qui est originale et distinctive, mais qui s'inscrit dans la lignée des parcs de loisirs.

Au regard du cadrage économique, ce tableau récapitule ce que pourrait être, en termes d'objectif, l'année 3 de la fréquentation qui est l'année de référence, la première année étant une année de découverte avec une forte fréquentation de la clientèle de proximité qui vient voir le site. L'année 2 est une année au cours de laquelle les groupes commencent à réagir avec une certaine inertie. En général, dans l'univers des parcs de loisirs, l'année 3 est l'année de référence. Le tableau récapitule les hypothèses qui ont été communiquées par la société Océanis avec 10 500 clients en résidences de tourisme, 36 000 visiteurs environ pour le centre aquatique, 85 000 pour le parc animalier, 75 000 pour l'ensemble des activités de loisirs qui font l'objet d'un détail que je n'évoque pas ici et environ 50 000 actes d'achat pour le restaurant et les séminaires. Le total n'a pas été établi, car plusieurs de ces chiffres correspondent à un même visiteur qui consommera plusieurs activités.

Le chiffre d'affaires estimé s'élève à 6,5 M€ qui se répartit pour moitié entre le chiffre d'affaires de la résidence de tourisme et le chiffre d'affaires des autres activités. Le résultat brut d'exploitation (RBE) de la résidence de tourisme peut paraître important, mais il convient d'expliquer comment fonctionne ce type de montage d'activités. Le RBE se fait avant loyer et il s'agit ensuite de payer un loyer important aux investisseurs pour rentabiliser le capital investi dans les hébergements.

Les activités qui sont proposées viennent renforcer l'intérêt du développement de la résidence de tourisme. Certaines d'entre elles comme le centre aquatique sont des activités structurellement déficitaires. Il y a également des péréquations entre le parc animalier et les différentes activités de loisirs, mais, dans les premières années, le parc animalier sera également déficitaire avec une vocation à avoir un déficit qui diminuera au fur et à mesure de l'installation de la notoriété.

Le restaurant, quant à lui, est excédentaire ainsi que l'activité séminaires. L'un dans l'autre, nous sommes globalement sur une subvention d'équilibre de l'ordre de 700 000 € par an qui devrait décroître dans le temps. Il s'agit d'une somme importante, mais c'est aussi la subvention d'équilibre d'une grosse piscine d'agglomération par exemple.

70 emplois seront répartis entre les différents centres d'activités. A cela s'ajoutent des emplois indirects tels que le ménage qui sera effectué dans les logements. En général, dans le domaine des équipements touristiques de cette nature, un emploi direct génère au moins un emploi indirect et environ 0,5 emploi induit.

En conclusion, ce qui vous est proposé est d'acter le principe d'une délégation de service public à groupement unique d'opérateurs. Quel est l'avantage de cette formule par rapport à l'ancien montage qui s'était présenté compte tenu de la nature des opérateurs précédents pressentis ? Tout d'abord, le fait d'avoir un groupement unique d'opérateurs facilite les péréquations entre les centres de profit et les centres de coûts. Il est plus facile d'avoir une seule tête pour organiser l'activité. Cela permet ensuite la mise en œuvre d'une politique marketing commerciale homogène alors que nous aurions pu craindre des intérêts divergents. Il s'agit également de synergies en matière de ressources humaines. Cela évite d'avoir plusieurs directions et permet de prendre un directeur ou une directrice expérimentés de bon niveau pour gérer l'ensemble du domaine. Puis, si le groupement constitué gère d'autres sites en France, il s'agira d'une opportunité d'obtenir autant de relais de promotion où l'information sera disponible en fonction des différents supports de communication utilisés.

Quelles pourraient être les faiblesses et menaces ? Tout d'abord, cela nécessite la création d'un groupe d'opérateurs qui devra se former, se rassembler et se mettre en ordre pour réaliser une offre structurée et qui nécessite de couvrir des champs de compétence nécessaire. Cela peut réduire le nombre de structures répondantes. Enfin, en cas de difficultés ou d'échec, un groupement unique d'opérateurs peut induire la nécessité d'un remplacement global.

En conclusion, la concession unique simplifiera le suivi et le contrôle de la part de l'autorité concédante. Vous n'aurez qu'un seul interlocuteur. Le fait d'avoir plusieurs acteurs autour d'un même objet fait que des tensions peuvent apparaître à la frontière des compétences des uns et des autres. Or vous aurez un interlocuteur unique. Voilà ce que nous pouvons dire à ce stade de la présentation.

**M. le PRESIDENT** : Merci Monsieur COLTIER pour cette présentation. La discussion est ouverte. Monsieur le rapporteur est à la manœuvre. Qui demande la parole ? Madame CARDINAL.

**Mme Anne CARDINAL** : S'agissant de la subvention d'équilibre de 700 000 €, s'agit-il d'une subvention à limite haute que nous ne dépasserons jamais ? Y a-t-il une clause prévoyant sa diminution ? Comment fait-on dans le cas où elle dépasse 700 000 € ?

**M. Bernard GENDROT** : Il s'agit du principe des DSP en général. Avant l'attribution de la DSP, nous avons estimé la situation d'équilibre à ce montant. Normalement, les personnes qui nous accompagnent dans le montage sont précises. La première pré-attribution, qui a été réalisée et stoppée pour des raisons de changement de législation fiscale, aboutissait à ce montant également. Il n'y a pas de raison que cela dégénère. Cela ne coûtera pas moins cher que la DSP

de Langres pour la piscine.

**M. le PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur FUERTES.

**M. Nicolas FUERTES** : Je n'avais pas pu venir le 10 avril pour raison de santé lors de la présentation par l'opérateur privé et je m'en excuse. J'avais néanmoins exprimé ma crainte lors d'une séance antérieure. Entre-temps, à Marne-la-Vallée, il y a eu un gros projet de village nature qui s'est construit et qui va forcément toucher la même clientèle que nous, notamment francilienne. Ce projet n'a pas la même densité ni les mêmes moyens et est sans commune mesure avec notre projet. Je crains que, même en ayant un projet dimensionné à cette hauteur pour Animal'Explora, nous soyons encore trop démesurés. Si nous n'atteignons pas les fameux 10 000 visiteurs lors de la troisième année, j'ai peur que malgré toutes les précautions de la DSP, cet équipement nous revienne sur les bras alors que nous aurons réalisé l'essentiel des investissements publics.

**M. Bernard GENDROT** : Premièrement, le projet qui est sur Paris s'appelle « Paris nature ». Associer Paris à la nature n'est pas vraiment vendeur, à mon avis. Nous avons une carte à jouer concernant la nature bien supérieure à Paris. Le dimensionnement du projet n'est pas colossal. Au contraire, nous avons plutôt minimisé et avons été extrêmement prudents. La durée de gestation du projet est due à plusieurs choses. Tout d'abord, ce n'était au départ pas du tout un projet de parc, mais un projet de chasse qui avait été initié avec le CIN, qui a évolué tout doucement vers le Parc aux daims à Châteauvillain. Ensuite, nous voulions à tout prix retenir la population sur place et le mode de financement des logements a été établi avec une législation fiscale qui a été brutalement stoppée alors que le projet était déjà bien avancé, ce qui nous a obligés à repenser totalement le projet. Le retard n'est donc pas vraiment important.

Je te rappelle que tu peux aller voir le Parc de Sainte-Croix, en Moselle, qui est beaucoup moins important que celui-ci au niveau de l'ambition et qui tourne plutôt bien et qui a fait l'objet d'un téléfilm policier plutôt bien réalisé. Je pense que nous avons toutes nos chances avec ce projet. Je ne suis pas du genre à me lancer dans des projets totalement ambitieux et démesurés. Je pense qu'il s'agit d'un projet raisonnable et raisonné pour la Haute-Marne. C'est un projet ambitieux au niveau de la notoriété. Anne-Marie disait tout à l'heure que nous avons besoin de nous faire connaître. Il s'agit d'une porte d'entrée pour la Haute-Marne et même plus importante. C'est toute notre chance de pouvoir bénéficier de cette porte sur Châteauvillain. Le parc national amènera des activités au niveau de la connaissance du territoire qui doit nous servir pour développer d'autres projets aux alentours ou d'autres équipements tels que des équipements touristiques.

J'évoquais tout à l'heure le dossier précédent. Hier, j'ai rencontré un entrepreneur de

travaux publics sur la Haute-Marne qui est en plein développement et qui a voulu embaucher des conducteurs de travaux à Bac+4. Il ne trouvait pas et est passé par un cabinet de recrutement qui a recueilli 20 curriculum vitae. Dès l'instant où il était dit que l'emploi se trouvait à Chalindrey, 18 ont reculé, sans connaître. Les deux autres venaient de Dijon et de Reims. Nous avons donc besoin d'être connus.

**M. le PRESIDENT** : M. COLTIER, vous pouvez peut-être compléter les propos du rapporteur.

**M. Thierry COLTIER** : Il est vrai que le projet de village nature qui ouvrira le 9 août à côté de Disney à Marne-la-Vallée représentera à terme l'équivalent de trois Center parcs réunis. Il s'agit d'un équipement qui deviendra l'une des plus grosses stations européennes de loisirs. A terme, vous aurez près de 30 000 personnes qui vont se renouveler à peu près deux fois par semaine. Nous pourrions établir un parallèle avec les stations de ski. Vous avez une clientèle de personnes qui aiment se rendre dans des stations de ski à très forte densité et une autre qui préfère se rendre dans des stations plus familiales. Je pense que le positionnement décalé d'Animal'Explora présente justement ce rapport à l'espace, au temps et à la consommation. A Center parcs, vous vous retrouvez dans une activité effrénée et votre carte bleue chauffe assez vite. Ici, en l'occurrence, Center parcs ouvre la voie et crée des activités, mais propose peu ou pas d'activités animalières. Il y a donc de la place pour tout le monde. L'important étant de prendre l'habitude de visiter ces resorts.

**M. le PRESIDENT** : Merci Monsieur COLTIER. Monsieur FUERTES.

**M. Nicolas FUERTES** : Je précise que je ne rejette pas l'ensemble du projet. Seul le centre aquatique me gêne dans ce projet. Je pense que nous pourrions nous en passer puisque nous avons déjà un centre aquatique à Langres et un futur centre se situera à Chaumont. Le public qui va voir les animaux, la forêt, la nature, a-t-il besoin d'un parc aquatique à proximité ? Ne pourrions-nous pas l'inciter à se rendre sur Chaumont ou Langres qui sont deux autres portes d'entrée du parc national.

Par ailleurs, sur les 69 emplois concernés par la DSP, la subvention d'équilibre de 700 000 €, si je procède à une division, correspond environ à 12 000 € par an par emploi direct subventionné par la collectivité. Un grand nombre de structures haut-marnaises qui œuvrent pour le développement rural aimeraient avoir ne serait-ce que la moitié ou le tiers de ces aides pour pérenniser leurs actions et cela me dérange également. Mettre le paquet sur beaucoup de projets et gratter trois francs six sous pour toutes les autres structures qui essaient de se développer, notamment les foyers ruraux dans le sud du département, me dérange. Il s'agit de mon opinion. Si

le projet fonctionne, je serai le premier soulagé et ravi.

**M. le PRESIDENT** : Monsieur GENDROT.

**M. Bernard GENDROT** : Ce ne sont pas des emplois que nous subventionnons, c'est également la publicité. Lorsque l'on travaille avec des emplois aidés, encore faut-il que l'emploi attire du monde. Cela ne vaut pas la peine de vouloir à tout prix aider les entreprises d'insertion qui insèrent des personnes qui sont sur place, alors que tout doucement le territoire meurt. Il faut faire vivre un territoire. Or on le fait vivre en le faisant connaître. Ce n'est pas en donnant des subventions à des associations. Il faut des associations, mais le département perdra encore des habitants.

**M. le PRESIDENT** : J'aimerais poser une question à Monsieur COLTIER. Peut-on imaginer Animal'Explora sans son espace aqualudique ?

**M. Thierry COLTIER** : Oui, bien sûr, nous pouvons imaginer Animal'Explora sans espace aqualudique. Pour autant, afin d'assurer le succès pérenne d'Animal'Explora, il s'agit d'une composante intéressante, d'autant que les personnes ont – qu'on le veuille ou non- en référence Center parcs. Ce dernier offre des centres aquatiques très forts, il s'agit de la bulle tropicale. Ici, il s'agira d'une offre décalée avec une piscine qui portera l'image nordique du site. Nous avons la conviction qu'Animal'Explora dispose d'une vraie carte à jouer par rapport à d'autres parcs animaliers sur la capacité à développer une activité sur les ailes de saison en avant et en après saison, en étant capable de proposer une offre de loisirs qui établit des associations d'images avec les loisirs nordiques. A cet effet, la piscine, le spa et le bien-être sont intimement associés à cette composante.

J'en profite pour rebondir sur les propos de Monsieur GENDROT. Notre cabinet a accompagné la Ville de Nantes dans les *Machines de l'île de Nantes*. Certains d'entre vous connaissent peut-être cet éléphant. Il s'agissait d'un investissement public avec une subvention d'exploitation au départ, mais aujourd'hui, l'éléphant de l'île de Nantes porte l'image du territoire sur tous les documents de communication. Il contribue également à l'attractivité du territoire. Les équipements touristiques, lorsqu'ils sont emblématiques – nous avons le sentiment qu'Animal'Explora peut devenir un équipement emblématique avec la capacité à produire de belles images – porteront et identifieront les images de la Haute-Marne. Cela peut aussi modestement contribuer à attirer les talents que cherchent à attirer les entreprises du territoire.

**M. le PRESIDENT** : Merci Monsieur COLTIER. Monsieur MARTINELLI veut nous parler de la synergie avec le Mémorial.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Tout d'abord, n'opposons pas les investissements les uns aux autres. Les centres aquatiques, qu'ils soient à Langres, Saint-Dizier ou Chaumont répondent évidemment à des besoins de nos populations. Nous ne pouvons pas ne pas avoir de piscine dans ces villes structurantes pour tous les territoires qui les entourent. Je pense que comparer les uns aux autres n'est pas forcément une bonne idée. Cela dit, je pense que le centre aquatique, dans le projet d'Animal'Explora est important. Nous ne louerons pas un cottage à Châteauvillain pour ensuite prendre notre voiture pour faire une demi-heure de route et aller à la piscine de Chaumont.

Sur l'aspect retombées, je trouve, Nicolas, que tu vois cela par le petit bout de la lorgnette. La retombée n'est pas seulement en termes d'emplois, mais également en termes de croissance et de dynamisme du territoire. Je rappelle toujours l'étude de l'Observatoire de la CCI qui a été faite avec le Département. Pour un euro qui sort de la zone du Mémorial, onze euros rentrent et nous n'avons pas comptabilisé les emplois. Derrière les emplois, nous n'avons pas non plus comptabilisé les services que l'on maintient ou que l'on développe. Lorsque nous avons pris l'exemple de la centrale de Clairvaux, il y a des emplois directs et ensuite tous ces enfants qui partiront. Avec Animal'Explora, c'est l'inverse. Ces emplois sont créés et les familles arriveront, de même que les enfants de ces familles. Je pense que la division ne se justifie pas du tout. La volonté consiste à intégrer un système vertueux de croissance, l'augmentation du PIB local et la création de richesses locales. L'idée est bien que les personnes de l'extérieur augmentent cette richesse locale.

Sur la synergie avec le Mémorial, je vois cela évidemment d'un très bon œil, y compris sur la partie séminaire contrairement à ce que l'on pourrait croire. L'offre sera totalement complémentaire. Nous avons une offre pour les séminaires qui est limitée à un amphithéâtre. Nous serons ici sur une offre plus importante. Je pense que cette partie séminaire sera intéressante en termes de fréquentation pour le Mémorial.

**M. le PRESIDENT** : Merci Monsieur MARTINELLI. Monsieur FUERTES.

**M. Nicolas FUERTES** : Je remarque que prendre la voiture pour aller au Mémorial ne pose pas de soucis, mais cela pose problème pour se rendre au centre aquatique de Chaumont ou de Langres. Il y a un problème de cohérence, de mon point de vue. Je regrette que l'on concentre tous les investissements sur un tout petit point du territoire alors que nous pourrions justement créer des synergies avec les autres portes d'entrée à coût d'investissement égal. Nous serions plus efficaces et, en termes d'emplois, pour un euro investi. Le mémorial rapporte peut-être onze euros. Toutefois, la démographie du secteur est loin d'être rose. Par conséquent, cela ne

suffit pas et prouve que ce genre de projet trop structurant est, pour moi, d'un autre temps. Nous devons réfléchir autrement et adapter les projets au XXI<sup>e</sup> siècle pour développer la Haute-Marne. C'est mon avis. Vous ne le partagez pas, vous en avez parfaitement le droit. Je le répète, si tout se passe comme prévu et même au-delà, j'en serai le premier ravi. Je souhaite bien évidemment la réussite de ce projet même si je n'y crois pas à l'instant T.

**M. le PRESIDENT** : Nous allons être obligés de modifier le règlement pour éviter de prendre la parole trente-six fois, car nous ne nous en sortons plus. Dites en une fois tout ce que vous avez à dire. Vous qui allez faire campagne pour prétendre rentrer dans un hémicycle, nous n'avons pas le droit de prendre la parole plusieurs fois. C'est une fois, limitée à quatre minutes. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Paul FOURNIE.

**M. Paul FOURNIE** : Je vais essayer d'être beaucoup plus rapide que quatre minutes. En tant que représentant d'un canton urbain de Chaumont, je peux donner mon point de vue. Nous n'avons absolument rien contre la création d'un autre centre aquatique. Les publics et les cibles sont différents. Comme l'a dit Stéphane, l'agglomération de Chaumont crée un centre aquatique, car la population le réclame. Il existe un réel besoin. Si jamais nous devons accueillir en plus toutes les personnes qui viennent à Animal'Explora, il faudrait un centre aquatique deux fois plus important. Les personnes ne viendront pas à Chaumont si elles sont à Animal'Explora. Les deux publics sont différents.

Nous savons bien que les personnes qui viennent souhaitent en effet emmener les enfants toute la journée au centre aquatique et faire autre chose à côté. Je ne pense pas que nous puissions réfléchir à l'échelle d'un territoire plus vaste alors que les personnes qui viendront à Animal'Explora ne feront pas forcément des kilomètres, ce qui ne serait pas le cas pour d'autres projets.

Je souhaitais poser une autre question beaucoup plus simple. J'étais surpris par un chiffre dans la présentation concernant le nombre d'ETP pour la restauration. J'avais l'impression que 11 personnes me semblaient peu au vu du nombre de visiteurs.

**M. Thierry COLTIER** : En l'occurrence, il s'agit des emplois permanents de la restauration, ce qui n'exclut pas les services des extras, notamment lors des activités autour des séminaires du centre de congrès. Il s'agit donc bien de onze salariés permanents sur la période d'ouverture.

**M. Bernard GENDROT** : Les cottages sont par ailleurs équipés de cuisine. Nous ne prévoyons donc pas de nourrir l'ensemble des personnes.



**M. le PRESIDENT :** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur NOIROT, Président de la Maison départementale du tourisme.

**M. André NOIROT :** Je pense que nous sommes tous convaincus du fait que le tourisme peut être un levier économique pour notre département. Jusqu'à présent, malgré tous nos atouts – Colombey, le Der, la station thermale de Bourbonne, Langres, etc. – nous nous apercevons que nous avons tout de même du mal à attirer du tourisme et surtout à nous créer une identité pour devenir une destination. Aujourd'hui, nous voyons bien que le tourisme est organisé avec les tours opérateurs.

Par conséquent, je pense que le projet Animal'Explora avec le futur parc national représente des atouts forts pour que, dans quelques années, nous devenions vraiment une destination. Le projet est comme il est. Il faut bien un démarrage. Il pourra certainement évoluer par la suite. Je crois que lorsque l'on regarde la démographie de notre département, si l'on veut essayer d'inverser la tendance, ce type de projet sera un atout. Pour ma part, je l'ai dit depuis le début, j'ai regretté que le Département ne fasse pas complètement l'investissement. J'avais peut-être tort, mais je l'ai dit dès le départ. Finalement, le privé va investir une partie qui rapportera un peu d'argent, mais compliquera les choses au niveau de la DSP. Je suis néanmoins conscient qu'il s'agit d'une question de moyens et de risques. Si toutes ces conditions sont réunies, tant mieux. Il faut y aller.

**M. le PRESIDENT :** Le problème est que nous devons refaire la Mazerie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. André NOIROT :** Je préfère que nous fassions l'hébergement à Châteauvillain plutôt que la gendarmerie.

**M. le PRESIDENT :** S'il n'y a plus de demandes de prises de parole bien que nous ayons parlé de tout sauf du rapport - nous avons été hors sujet - je vous invite à vous prononcer.

#### **VOTE**

Pour :	27
Contre :	4 ( <i>Madame CARDINAL, Monsieur CONVOLTE, Monsieur FUERTES, Madame LEVERRIER</i> )
Abstention :	2 ( <i>Monsieur HISPART et Madame MARCHAND</i> )

*Le rapport est adopté.*

**M. le PRESIDENT :** Je dois vous annoncer une mauvaise nouvelle. Je viens

d'apprendre le décès d'une grande dame, Madame Simone Veil. Chacun la connaît. Toute jeune, elle était dans les camps de concentration et d'extermination. Ensuite, elle a surmonté ce drame et ce choc après avoir perdu une grande partie de sa famille. Après des études brillantes, elle est devenue ministre de Monsieur Giscard d'Estaing. Nous lui devons la Loi sur l'avortement. Puis, elle a été la première présidente du Parlement européen. Je vous demande d'observer une minute de silence.

*Une minute de silence est observée.*

## **Bilan des acquisitions, cessions, transferts et échanges de biens mobiliers**

### **Rapport n° III – 2**

**M. le PRESIDENT** : Je vous remercie et j'appelle Nicolas LACROIX pour nous présenter le rapport III – 2 concernant les bilans d'acquisition et transferts de biens immobiliers.

**M. Nicolas LACROIX** : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'un rapport que nous vous présentons chaque année. Il porte sur les acquisitions, cessions, transferts et échanges de biens immobiliers survenus en 2016, conformément au code général des collectivités territoriales. Il doit faire l'objet d'une délibération annuelle. Ce bilan figure dans vos dossiers et sera annexé au compte administratif 2016.

Il porte essentiellement sur des transactions liées à des projets routiers ou à des demandes de cessions privées. Les principales acquisitions concernent naturellement les emprises nécessaires et les aménagements routiers. Certaines cessions concernent des terrains privés départementaux, tels que des anciens centres d'exploitation, comme à Châteauvillain ou à Vesaignes-sous-Lafauche. Des transferts concernent des rétablissements de routes pour l'Etat, à Rupt et à Humes-Jorquenay, et un échange avec soulte situé à Saudron.

Ces propositions ont recueilli l'avis favorable de la III<sup>e</sup> commission le 2 juin 2017.

**M. le PRESIDENT** : Merci, Monsieur le Rapporteur. Ce rapport a vocation à permettre une réelle transparence. Souhaitez-vous intervenir ?

**M. Stéphane MARTINELLI** : Je souhaite formuler une remarque connexe, que j'ai déjà évoquée à plusieurs reprises. La réfection de la route départementale entre le bas de Colombey-les-Deux-Eglises et le département de l'Aube devrait être accélérée. Cette route est dans un Etat insatisfaisant.

**M. le PRESIDENT** : C'est exact.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Une partie de cette route longeant la rivière Renne avait fait l'objet de réfections, posant également des problèmes et réduisant à certains endroits la chaussée. Il serait donc utile que cette réfection soit accélérée dans le programme pluriannuel.

**M. le PRESIDENT** : Madame la Directrice, que vous connaissez désormais, m'indique que ce dossier se trouve à la DREAL. Vous avez raison. Le processus est en cours. Les travaux seront réalisés dès que nous aurons reçu les autorisations nécessaires.

En l'absence d'interventions supplémentaires, je vous demande de vous prononcer sur ce rapport.

#### **VOTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRESIDENT** : Je vous remercie. Je vais vous présenter le rapport VII – 1 concernant la gendarmerie.

# Construction de la compagnie de gendarmerie de Chaumont et du groupement de gendarmerie départemental de la Haute-Marne

## Rapport n° VII – 1

**M. le PRESIDENT** : Je résume la question, que j'ai abordée dans mon discours. Nos gendarmes situés à Chaumont sont assez nombreux, et sont très mal logés. J'ai visité un logement de gendarme il y a presque une vingtaine d'années. Ces logements étaient déjà insalubres. La situation ne s'est pas améliorée.

Le rôle des gendarmes est tout de même indispensable. Il m'est d'ailleurs demandé par certains de les installer à Chevillon.

Auparavant, l'Etat construisait les logements des gendarmes. Cette époque est révolue depuis longtemps. Ainsi, en Haute-Marne, les gendarmeries appartiennent à des offices HLM, aux communes, à leur regroupement, ou au département. Je ne sais pas s'il existe encore des gendarmeries appartenant à l'Etat.

Nous avons voté une autorisation de programme pour construire une nouvelle gendarmerie. Sans que j'en comprenne les causes, Monsieur ECKERT nous l'avait cependant interdit. Il est vrai que j'avais insisté pour que le terrain nous soit fourni gratuitement, ce qui a pu l'agacer. Madame le Préfet, naturellement respectueuse des décisions gouvernementales, avait ajouté que nous trouverions une solution.

Le ministre de l'Intérieur, désormais en charge des gendarmes, m'a cependant indiqué par écrit que l'Etat nous vendrait le terrain à un prix intéressant. Après échanges, l'Etat est prêt à nous le vendre pour 20 € par mètre carré. Je ne sais pas si ce prix est intéressant.

**M. Paul FOURNIE** : Le prix dans le même secteur, dans le quartier Foch, est de 70 € par mètre carré.

**M. le PRESIDENT** : Nous avons donc conclu une affaire intéressante. Je souhaite demander au ministre de l'Intérieur actuel, Monsieur COLLOMB, ancien sénateur que je connais bien, une autorisation officielle de construire et le prix de la location. Ce rapport porte donc sur votre autorisation d'acquérir le terrain.

J'ajoute que le temps presse. La loi dispose clairement que nous ne serons plus

autorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le montage du dossier et la signature de l'acte de construction nécessitent la conclusion d'un contrat de promotion immobilière. Le débat est ouvert.

**M. Nicolas CONVOLTE** : Merci, Monsieur le Président. Vous avez souligné les longues hésitations des différents ministères, alors que nous leur offrons tout de même un cadeau de 21 M€.

**M. le PRESIDENT** : Non, un loyer est prévu.

**M. Nicolas CONVOLTE** : Certes, mais l'investissement demeure lourd pour le Département, qui ne devrait pas avoir à s'en charger, puisqu'il existe justement un loyer à payer, ce qui coûte plus cher que de laisser le bâtiment se dégrader sans agir. Cela explique les hésitations des gouvernements successifs.

**M. le PRESIDENT** : Le bâtiment actuel ne nous appartient pas.

**M. Nicolas CONVOLTE** : En effet. C'est pour cela qu'il tombe en ruine. Vous avez souligné une autre aberration. Malgré notre investissement de 21 M€, le terrain nous est vendu par l'Etat, qui aurait dû nous le céder pour un euro symbolique.

**M. le PRESIDENT** : Nous avons essayé.

**M. Nicolas CONVOLTE** : Oui. Je rappelle toutefois que ces dépenses, très lourdes, ne devraient pas incomber au Département. La somme de 21 M€ n'est pas négligeable pour un budget comme le nôtre.

En tant que Président du Conseil départemental et Sénateur, vous auriez dû insister davantage auprès des gouvernements successifs pour défendre le droit des gendarmes à bénéficier de logements décents.

**M. le PRESIDENT** : Je vous propose de vous présenter aux élections sénatoriales, Monsieur CONVOLTE. Rempportez-les, et vous obtiendrez peut-être de meilleurs résultats que les miens. J'ai pourtant passé du temps avec Monsieur ECKERT, que j'ai la chance de connaître par ailleurs. J'ai tout essayé, mais je me suis heurté à des positions presque doctrinales. Aucun compromis n'était possible, car l'Etat ne cherchait pas de conciliation. Le ministre faisait peu de cas des gendarmes. Or le ministre de l'Intérieur précédent, Bruno LE ROUX ne se désintéressait pas de ses gendarmes. Il connaissait bien l'Etat du bâtiment et a donc rouvert le dossier. Il n'est d'ailleurs pas resté très longtemps en poste au ministère. Il nous a envoyé ce courrier.

Je sais que ce rôle ne devrait pas nous incomber. Certains de mes collègues,

présidents de conseil départemental et sénateurs, se sont étonnés que je me saisisse de ce sujet, qui relevait, selon eux, de l'office HLM. Cependant, cette question ne peut pas être gérée par nos offices HLM, en raison de leur taille et de leur état de santé. Le Département doit donc s'impliquer.

Je ne suis pas ravi de consacrer 21 M€ à ce projet. Je rappelle tout de même qu'un loyer et des subventions de l'Etat seront versés. L'opération s'avérera donc peu onéreuse, et surtout favorable aux 110 gendarmes, soit 77 logements. Le Département, chargé de la cohésion sociale et territoriale, peut tout de même se charger de cette question. Je respecte cependant votre opinion, Monsieur CONVOLTE. Qui demande la parole ?

**M. Nicolas CONVOLTE** : J'avais une seconde question concernant le loyer.

**M. le PRESIDENT** : C'est normé.

**M. Nicolas CONVOLTE** : Oui, pendant dix ans. Qu'advient-il ensuite ?

**M. le PRESIDENT** : Il existe un coefficient d'augmentation, décrété par l'Etat, en fonction de l'indice du bâtiment.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, je vous demande de vous prononcer sur ce rapport.

#### **VOTE**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4 (*Madame CARDINAL, Monsieur CONVOLTE, Monsieur FUERTES, Madame LEVERRIER*)

*Le rapport est adopté à la majorité.*

**M. le PRESIDENT** : Merci. Nous pouvons aborder le rapport n°VII - 2. Je donne la parole au rapporteur, Monsieur OLLIVIER.

# **Transfert de la compétence transports scolaire : approbation des termes de la convention de transfert des personnel à intervenir avec la Région Grand Est et du nouveau règlement de transport des élèves handicapés**

## **Rapport n° VII – 2**

**M. Bertrand OLLIVIER** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au transfert de la compétence transports scolaire à la Région Grand Est et au nouveau règlement de transport des élèves handicapés.

La loi « NOTRe » du 7 août 2015 a acté le transfert des départements aux régions des services de transports scolaires, à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Dans ce cadre ont également été exclus le transfert les dispositifs d'indemnités forfaitaires de transport d'élèves internes et les aides aux gestionnaires de cantines.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et jusqu'au 31 août 2017, le département et la région se sont répartis autorités hiérarchique et fonctionnelle sur le service, dans une phase transitoire, permettant de préparer la rentrée 2017 dans les meilleures conditions possibles.

Pour finaliser ce transfert, il revient à présent aux deux collectivités de signer une convention en matière de ressources humaines, pour permettre le basculement des postes et des agents concernés. Cette convention porte sur cinq emplois en équivalent temps plein. Le service transport scolaire comporte actuellement six emplois, dont un correspondant au transport spécial des élèves handicapés.

Selon un calendrier et des modalités concertés avec la Région, suivis lors de rencontres régulières, les agents concernés ont pu se positionner jusqu'à la mi-juin sur des fiches de poste ayant vocation à être transférés, ou candidater sur des postes ouverts au sein du Conseil départemental, au même titre que tous les agents souhaitant accéder à une mobilité interne. À l'issue d'un accompagnement individuel et de ce processus volontairement ouvert (à la différence d'autres départements), chacun des agents a ainsi pu exprimer un choix.

Le comité technique qui s'est réuni le 28 juin 2017 a examiné le résultat de cette

démarche. Quatre agents ont été pressentis et ont manifesté leur intérêt à intégrer la région. Leurs noms figureront avec la liste des postes transférés à la Région, sous la forme d'un avenant à la convention.

Outre ces listes de postes et nominatives, le projet de convention à venir entre le Département et la Région prévoit des modalités pratiques de ce transfert. Il y est notamment précisé que les agents transférés intégreront l'Agence territoriale de la région, située à Chaumont. Le transfert physique doit intervenir avant le 31 décembre 2017. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Par ailleurs, le transfert des transports scolaires et le transfert ou la mobilité des agents dédiés au service du transport des élèves handicapés conduisent à modifier l'organisation de ce dernier service, et à actualiser le règlement départemental correspondant à cette politique. Aussi, il est proposé, d'une part, de rattacher cette compétence et ce service à la direction départementale de la solidarité, par la reconfiguration d'un poste à pourvoir en « chargé du transport des élèves et étudiants handicapés et instructeur à l'aide sociale à l'enfance ». D'autre part, un projet de règlement, annexé au rapport, vous est soumis. Il reprend fidèlement les modalités de prise en charge préexistantes des élèves et étudiants handicapés, pour assurer une continuité de service à la rentrée de 2017. Il précise que la distance retenue pour le calcul de l'indemnité kilométrique se fonde sur le trajet le plus court de Google Maps.

Il vous est demandé d'adopter ce règlement départemental de transport des élèves en situation de handicap. Ces propositions ont fait l'objet d'un examen de la VII<sup>e</sup> commission, le 28 juin 2017.

**M. le PRESIDENT** : J'en profite pour vous indiquer qu'un décret est paru récemment. Il autorise les responsables communaux ou intercommunaux à passer de quatre jours et demi à quatre jours d'école. Dans le cadre du transport scolaire, la loi a prévu que nous transférions environ la moitié de notre CVAE pour payer ce transport. Si cette moitié s'avérait insuffisante, comme en Haute-Marne, et si la CVAE était supérieure au coût du transport scolaire, il devait se produire un retour au département. Ce transfert était définitif, ce qui est scandaleux.

Pour mémoire, cette modification des rythmes scolaires a coûté 800 000 € au Département. Je vais donc adresser un courrier à Monsieur RICHERT, pour lui annoncer que, dans la mesure où nous lui devons une soulte de 900 000 €, je ne verserai plus de soulte du tout. Il protestera, et nous trouverons une solution. Les dépenses diminuent, mais il conserverait notre argent, ce qui n'est pas acceptable. Si ne vous vous y opposez pas, j'enverrai ce courrier.



Par ailleurs, le transfert de compétence « transport scolaire » ne me semble pas pertinent. Il aurait dû s'accompagner du transfert de la viabilité hivernale, comme je l'ai rappelé au Sénat. La région a souhaité cette compétence, et le transfert se déroule tout de même correctement.

En l'absence de demande d'intervention, je vous demande de vous prononcer.

### **VOTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRESIDENT** : Merci. Nous pouvons aborder le rapport n°VII - 3.

## **Usages numériques à finalité pédagogique – Renouvellement de la convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique » avec le rectorat de l'académie de Reims**

### **Rapport n° VII – 3**

**M. Bertrand OLLIVIER** : Dans le cadre du plan numérique national lancé par ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil départemental a été sollicité en 2015 pour participer à un appel à projet baptisé « Collèges numériques et innovation pédagogique », sur trois ans. Il visait à équiper, dès la rentrée 2016, 40 % des classes de cinquièmes d'un équipement individuel mobile (EIM) de type tablette tactile.

Il y a un an, lors de sa séance du 24 juin 2016, le Conseil départemental a donné son accord pour l'équipement des trois classes de cinquièmes du collège de Chevillon dans le cadre d'une convention avec le rectorat. Ce collège participait déjà au projet « réseau des collèges » permettant un accès à haut débit *via* la fibre départementale. Le matériel choisi (tablettes School de la société française Unowhy) a été validé avec le rectorat selon des critères de simplicité d'usage au quotidien et d'inscription de ces matériels dans le temps.

La convention entre le Conseil départemental et le rectorat prévoyait la présentation

d'un bilan de cette expérimentation aux élus de la VII<sup>e</sup> commission. Ce bilan a été présenté le 31 mai dernier, en présence de la société Unowhy, et a été jugé satisfaisant. Il conduit les élus de la VII<sup>e</sup> commission à vous proposer de prolonger l'expérimentation en reconduisant cette convention et en équipant à nouveau trois classes de cinquièmes.

En 2016, l'acquisition de ces trois classes mobiles (matériels de transport, de connexion et logiciels inclus) a nécessité un investissement de 60 000 euros, avec une participation de l'Etat de 4 750 euros par classe mobile équipée, soit un taux d'aide de 23,75 %.

Pour le nouvel investissement d'un montant identique qu'il vous est proposé d'approuver, la subvention de l'Etat pour l'équipement des élèves sera identique, d'où une recette escomptée de 14 820 euros.

La prise en main, la formation et l'accompagnement de l'équipe pédagogique seront assurés par le rectorat de l'Académie de Reims en partenariat avec Canopé, dans le cadre de la convention adoptée par la commission permanente le 13 mai 2016.

Parallèlement, le département a équipé le collège de Nogent d'une classe mobile de même type en s'appuyant sur un enseignant référent particulièrement investi. En lien avec le rectorat, cette classe mobile et les méthodes pédagogiques développées par cet enseignant ont fait l'objet d'un film publicitaire par l'éditeur à l'intention du marché national. Les projets se multipliant au sein de ce collège, il vous est proposé de les doter d'une deuxième classe mobile à 20 000 euros.

Dans le cadre de la poursuite de cette expérimentation, une évaluation des modes opératoires sera réalisée au deuxième semestre 2018, notamment pour juger de la pertinence de ce déploiement sur le plan pédagogique, avec un an de recul supplémentaire.

Après avoir recueilli l'avis favorable de la VII<sup>e</sup> commission du 31 mai 2017, je vous propose :

- d'approuver la poursuite de l'expérimentation « collèges numériques et innovation pédagogique », à savoir la fourniture de nouvelles classes mobiles pour les collèges de Chevillon et Nogent (les 80 000 € nécessaires à cette action étant imputés sur le plan informatique des collèges) ;
- de solliciter, par le biais d'une convention ultérieure entre le rectorat et le Conseil départemental, une recette de l'Etat pour un montant de 14 820 €.

**M. le PRESIDENT** : J'ai appris, au sein de l'assemblée générale des maires ruraux de Haute-Marne, que les enfants de Bill Gates ou du président de Google étudiaient dans des classes sans ordinateur, ce qui m'interpelle. J'ai aussi appris que le collège de Chevillon était le premier établissement public de France dans l'utilisation du numérique. J'en suis ravi.

J'ai subi des pressions assez considérables de Madame la Rectrice pour accélérer la démarche. Je lui ai fait part de mon souhait d'une expérimentation démontrant son utilité. Je me référais à une véritable expérimentation, par exemple de trois ans, et non aux expérimentations de projets de loi dont nous avons l'habitude, de deux ou trois mois. Madame l'Inspectrice d'académie est favorable à cette expérimentation, qui sera utile à toute la France par ailleurs.

Merci pour ce rapport. Le débat est ouvert.

**M. Paul FOURNIE** : Je suis très dubitatif sur les dépenses et le rythme de développement de ces projets. Je ne suis pas non plus un ennemi du numérique, que nous utilisons tous en classe, mais ce rythme semble lié à la présence d'entreprises qui souhaitent vendre leur matériel. L'Education nationale cède à une certaine mode, conduisant à placer tous les élèves devant des écrans. La généralisation des tablettes constitue un phénomène assez récent. Les études sur le sujet révèlent que le temps passé devant les écrans ne contribue pas à rendre les élèves plus intelligents. Ces enfants sont déjà très absorbés par des écrans chez eux. L'école, qui constituait auparavant un sanctuaire, bascule aussi dans ce travers.

Nous devons faire confiance aux enseignants, qui doivent être correctement formés. La présence d'un enseignant très motivé et compétent dans un collège ne signifie pas que ses collègues sont suffisamment formés. Un écran ne constitue qu'un support et non le fond d'un enseignement.

Nous avons constaté, lors de la tentative de numérisation des manuels numériques, que les élèves perdaient l'habitude de développer un développement logique. Leur cerveau commence à s'habituer aux liens hypertextes.

Notre rôle de responsables de collèges est aussi de mener une réflexion posée. Je suis heureux de votre proposition d'une véritable expérimentation à la rectrice. Les hommes et femmes politiques doivent aussi développer leur propre point de vue sur le développement des capacités cognitives des élèves. Nous devons éviter de développer des démarches qui n'auraient pas été étudiées précisément. Merci.

**M. le PRESIDENT** : Les enseignants nous aideront à nous construire une opinion. Ma proposition me paraissait évidente. Madame l'Inspectrice l'a acceptée immédiatement. La question

se pose aussi en termes d'efficacité de l'utilisation des fonds publics.

Je vous propose de vous exprimer.

### **VOTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRESIDENT** : J'appelle Madame LAVOCAT, Rapporteur de la V<sup>e</sup> commission.

## **Budget supplémentaire (DM2) 2017 relatif à l'aide sociale Politique d'insertion et politique d'aide sociale à l'enfance Politique en faveur des personnes âgées**

### **Rapport n° V – 1**

**Mme Marie-Claude LAVOCAT** : La décision modificative n° 2 pour le budget de l'aide sociale vise principalement à tirer les conséquences budgétaires de deux nouvelles actions : la mobilisation du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) et l'adaptation nécessaire, mais subie, de l'offre d'accueil pour les mineurs isolés étrangers (MIE).

Le FAPI est un dispositif de l'Etat visant à soutenir les départements qui s'engagent à maintenir et renforcer leurs politiques d'insertion. Notre département s'est engagé dans ce dispositif à l'occasion de la commission permanente du 31 mars 2017.

Il est proposé d'inscrire 114 000 € de recettes supplémentaires au titre du FAPI. Le montant de la part non compensée par l'Etat du revenu de solidarité active est très élevé, à plus de 9 000 000 € en 2017.

Pour renforcer les politiques d'insertion, 64 500 € de crédits supplémentaires sont proposés pour réaliser des actions entrant dans le cadre du programme départemental d'insertion : actions en faveur des jeunes (renforcement du FAJ), soutien à l'EPIDE, parrainage de bénéficiaires du RSA par des entreprises ou actions d'apprentissage du français, etc.

D'autres actions seront engagées à moyens constants ou dans le cadre des crédits

votés au budget primitif : partenariat renforcé avec Pôle Emploi, actions d'insertion en faveur des femmes avec enfants, etc.

La commission permanente du 31 mars 2017 a décidé de la conclusion d'une nouvelle convention avec l'association Relais 52 à Saint-Dizier, afin d'étendre de 16 places le dispositif d'accueil des mineurs étrangers isolés. La Haute-Marne, comme tous les départements, doit accueillir un pourcentage du nombre de MIE arrivés sur le territoire. Il s'élève à 0,25 % pour notre territoire. Au regard du nombre d'arrivées anticipées, il était nécessaire de trouver de nouvelles solutions d'accueil.

Le coût de ce nouveau dispositif est évalué à 200 000€ supplémentaires en 2017. Le coût est de 55 € par jour d'accueil. La compensation de l'Etat ne porte actuellement que sur les cinq premiers jours d'accueil. 20 000 € de recettes supplémentaires sont attendus au regard du nombre d'arrivées durant le premier semestre.

Enfin, il vous est proposé d'inscrire 5 500 € de crédits pour permettre à l'ancien CODERPA de poursuivre ses actions, notamment son concours annuel, dans l'attente du futur Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, prévu pour le second semestre. Les autres ajustements proposés sont des adaptations techniques, équilibrées en recettes et en dépenses, visant, par exemple, à permettre la réalisation des actions de la conférence des financeurs, notamment pour adapter l'habitat des personnes âgées et faciliter l'accès aux aides et équipements techniques.

Ces propositions ont recueilli l'avis favorable de la V<sup>e</sup> commission, le 31 mai 2017.

**M. le PRESIDENT** : Merci. Si personne ne demande la parole, je vous demande de vous prononcer.

#### **VOTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRESIDENT** : Je vous remercie. Nous pouvons suspendre la séance pour le déjeuner.

*La séance est suspendue.*

## Rapport du préfet sur les activités des services de l'Etat en 2016

**M. le PRESIDENT** : Nous avons prévu de donner immédiatement la parole à Madame le Préfet pour la présentation aux élus du Conseil départemental du rapport d'activités des services de l'Etat de 2016.

Nous avons prévu environ une heure pour l'exposé et l'échange de questions et de réponses. Je vous remercie, Madame le Préfet d'être venue, avec vos collaborateurs, déjeuner avec nous, et de nous exposer ce rapport d'activités. Vous avez la parole.

**Mme LE PREFET** : Merci. Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs. Je vous remercie d'abord, Monsieur le Président, pour cette deuxième invitation à vous présenter le rapport d'activités. Merci aussi pour ce déjeuner en compagnie du président du Chaumont Volley Ball 52 Haute-Marne, qui a constitué un moment de bonheur, comme cette équipe sait si bien les créer.

Cette rencontre annuelle est l'occasion de vous présenter l'activité des services de l'Etat dans le Département, mais aussi de renforcer la coordination entre l'action de l'Etat et celle du Département sur notre territoire.

Ce rapport d'activités 2016 est organisé autour de trois thèmes : le vivre ensemble, le développement du territoire et la protection des populations. Ces fils conducteurs me semblent essentiels, car ils fédèrent toute l'activité des services de l'Etat et justifient mes missions au profit de nos concitoyens.

Non exhaustive, cette présentation vise à illustrer l'action des services de l'Etat en Haute-Marne. Elle met en exergue la diversité du champ d'action de l'Etat et de ses partenaires, dont vous faites partie.

Le sommaire se décline en cinq volets : un Etat garant de notre vivre ensemble, un Etat qui accompagne des projets structurants pour le territoire, un Etat garant de l'action des services publics dans les territoires, un Etat qui répond à l'urgence et qui protège la population et un Etat qui assure l'exercice des libertés.

Le vivre ensemble constitue un défi quotidien, qui doit être relevé par l'Etat et tous les citoyens. Il s'agit pour nous de vivre de manière harmonieuse dans notre société. Pour participer à

cet engagement quotidien, il convient tout d'abord de valoriser l'action citoyenne des enfants et des jeunes adultes à l'école, ainsi que des acteurs locaux des quartiers prioritaires. Il s'agit de repenser notre vie en société et de répondre aux aspirations de notre temps. Par ailleurs, chacun doit pouvoir trouver sa place au sein de notre société. Le travail, levier pour l'intégration de tous, est notamment actionné par le dispositif d'aide au retour à l'emploi.

L'Etat est garant de notre vivre ensemble par la mise en place, par l'Education nationale, du parcours citoyen, de la maternelle au baccalauréat. Cette formation, inscrite dans la loi, est notamment construite autour de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias, de la transmission des valeurs de la République, et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les élèves disposent d'un document retraçant ce parcours citoyen, qui sera valorisé à l'issue de leur scolarité. Il repose sur des enseignements, des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne, et sur l'engagement des élèves dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne.

L'Etat permet aussi l'insertion des personnes éloignées de l'emploi par le conventionnement avec des structures de l'insertion par l'activité économique. Ce dispositif s'adresse aux personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il repose notamment sur un parcours d'insertion socioprofessionnel au sein d'entreprises ou d'associations conventionnées par l'Etat, à travers l'action de l'Unité territoriale de la DIRECCTE. Ce parcours se compose d'une mise au travail doublée d'un accompagnement social et professionnel qui doit favoriser le retour sur le marché du travail classique. En 2016, l'Etat a conventionné quinze structures d'insertion pour un montant total de 4 170 047 €.

L'Etat accompagne par ailleurs des projets structurants, qui permettent d'engager une dynamique et de favoriser une synergie entre tous les acteurs du territoire. La Haute-Marne dispose à ce titre de plusieurs atouts et d'opportunités visant à encourager l'attractivité de son territoire. Conscient des difficultés que peut connaître la Haute-Marne, l'Etat soutient, par l'action de ses services et par des aides financières, les projets portés dans le département dans les domaines de la culture, de l'industrie ou de l'environnement. Ils sont autant de moyens de réponses aux défis de notre temps.

La revitalisation des centres-bourgs vise à renforcer les petites villes dans leur fonction de centralité dans un bassin de vie, en s'appuyant sur l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). Les objectifs des projets retenus dans le cadre de l'AMI sont de limiter l'étalement urbain, redynamiser l'offre commerciale, créer des équipements et des services adaptés aux besoins des habitants, relancer des activités, et rénover ou réaliser des logements.

Sur les 54 communes sélectionnées en France au titre de l'AMI, deux sont situées en Haute-Marne (Joinville et Langres). La Haute-Marne est ainsi l'un des rares départements où deux communes ont été retenues.

L'Etat accompagne les projets structurants du territoire, tels que le Signe, lieu dédié au graphisme à Chaumont, soutenu par le Conseil départemental, le GIP 52, la région Grand Est, les fonds européens et l'Etat. Le centre a été construit au cœur du quartier de la gare et a ouvert le 8 octobre 2016. Il permettra de valoriser une remarquable collection d'affiches, mais également de contribuer à l'attractivité du territoire et d'assurer un rôle de formation professionnelle.

Le projet de parc national, qui date de juillet 2009, progresse. Des avancées significatives ont eu lieu en 2016 : la signature le 7 mars de l'arrêté de prise en considération, la mise en œuvre d'un régime transitoire afin de préserver le territoire dans l'attente de la création du parc, l'instauration d'une nouvelle méthode de travail comprenant la reprise du dialogue entre l'Etat et les professions agricoles. Ce travail devrait aboutir à une version martyre de la charte, qui devrait être déposée début septembre auprès du ministère de l'Environnement, notamment le Conseil National de la Protection de la Nature.

Le troisième projet est « Forges 2020, » nom du projet porté par Lisi Aerospace. Il s'agit du projet de délocalisation de l'usine implantée à Bologne dans la zone d'activité « Plein'Est » en 2020. Nous avons accompagné la mise en cohérence du PLU de Chaumont et la modification de la ZAC. L'Etat a apporté son appui au service d'urbanisme de la communauté d'agglomération dans cette étape préalable. Avec 730 emplois, le projet mobilise tous les services de l'Etat et les collectivités locales. J'ai d'ailleurs demandé au Secrétaire général de présider un comité de pilotage mensuel sur ce projet.

Nous essayons par ailleurs d'accompagner financièrement les projets structurants, avec plus de 8 M€ de DETR, plus de 5 M€ au titre du FDSIL, et plus de 800 000 € de FNADT. Les participations financières de l'Etat appuient les projets portés par les collectivités. Nous contribuons donc à l'investissement local. Le fonds de soutien à l'investissement public local correspondait à la volonté des précédents gouvernements d'accompagner les territoires ruraux. Les contrats de ruralité fléchiront l'enveloppe 2 du fonds pour 2017, avant le 30 juin.

L'Etat s'engage en effet en faveur de la ruralité et de la valorisation des territoires. La dépopulation croissante dans les campagnes et le vieillissement de notre population nécessitent un maintien des services au public dans les territoires ruraux. Plusieurs dispositifs ont visé à définir des actions locales répondant à ce besoin. Le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie, avec l'accès aux services et aux soins,



la revitalisation des bourgs, l'attractivité du territoire, les services liés à la mobilité des habitants, la transition écologique et la cohésion sociale. Le 30 juin constitue la date limite de signature de ces contrats. Trois contrats ont été signés, avec le PETR de Langres, avec la communauté d'agglomération de Chaumont et avec l'agglomération de Saint-Dizier. 1,5 M€ accompagnent ces trois contrats. Il est à noter que l'Etat confiera une enveloppe aux communautés d'agglomération et au PETR, qui décideront du fléchage de ces crédits.

Le contrat local de santé (CLS) vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, notamment pour les habitants les plus âgés et fragilisés, nécessitant une offre de soins adaptés. Ce dispositif est aussi destiné à favoriser l'accès des usagers aux services publics, point important pour nous. En 2016, un CLS a été conclu entre l'Etat et la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne. Deux projets de CLS sont en cours et devraient être conclus au deuxième semestre 2017.

Nous possédons un patrimoine formidable. Au sein du Grand Est, notre département est le deuxième département comprenant le plus grand nombre de monuments inscrits, après le Bas-Rhin. Nous sommes donc un des départements culturellement et patrimonieusement les plus intéressants, même si cette donnée est méconnue. Nous avons donc créé, grâce à la DDT, le référentiel des paysages, qui offre un socle de connaissances partagées sur le cadre de vie haut-marnais. Afin de mieux circonscrire la problématique du paysage, le référentiel caractérise et qualifie les paysages haut-marnais, les dynamiques à l'œuvre, et les enjeux qui s'y rapportent. Richement illustré, il peut ainsi légitimement constituer le point de départ de l'appropriation collective de la dimension paysagère du territoire.

Le premier programme de rénovation urbaine a concerné, dans le département, le quartier du Vert-Bois à Saint-Dizier. Il s'étend désormais aux quartiers du Cavalier et de la Rochotte à Chaumont. En 2016, des opérations préalables à la démolition du centre commercial du Vert-Bois, la résidentialisation de 277 logements et la démolition d'une barre de 70 logements à la Rochotte ont été menées, ainsi qu'une première phase d'aménagement du cœur de ce quartier. En parallèle s'initie un nouveau programme de renouvellement urbain pour poursuivre la transformation du Vert Bois et de la Rochotte. L'importance des actions urbaines à engager dans ces deux quartiers a été reconnue d'intérêt régional par l'ANRU.

Le label « Maisons des Illustres », qui démontre la richesse patrimoniale de la Haute-Marne, a été créé par le ministère de la Culture et de la Communication. Il vise à mettre en lumière un lieu ouvert au public, attaché à l'histoire d'un personnage illustre. Il a été attribué à la Boisserie, au château de Cirey-sur-Blaise et à la Maison des Lumières Denis Diderot à Langres. 16 lieux

sont ainsi labellisés dans la région. Je souhaite procéder à deux nouvelles labellisations en 2017-2018, Louise Michel et les Frères Goncourt.

L'Etat se recentre aussi sur ses bases en répondant à l'urgence et en protégeant la population. Cette mission est illustrée par la mise en place du plan de soutien à l'agriculture, les réponses aux inondations, la gestion des crises sanitaires et la lutte contre l'insécurité routière.

L'année 2016 nous a frappés par des calamités d'une rare intensité. Elles ont touché de plein fouet les professionnels agricoles, mais également les particuliers. L'Etat a donc décidé de réagir très rapidement, en partenariat avec toutes les collectivités locales.

La mise en place du plan de soutien à l'agriculture a reposé sur la mise en place d'une cellule d'urgence départementale, dans le cadre du plan de soutien à l'élevage. Cette cellule a permis de répondre favorablement à 564 demandes de remise partielle de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 2015, et d'attribuer des dégrèvements pour perte de récolte. Ces réponses ont permis notamment de couvrir les conséquences de la sécheresse de 2015. En outre, le plan d'aide au secteur céréalier a permis d'accorder dès la fin de 2016 des dégrèvements pour perte de récolte, à hauteur de 30 % de la taxe foncière de 2016.

Plus de 5,3 M€ ont ainsi, au total, été mobilisés pour aider les exploitations les plus en difficulté et ont entraîné un suivi lourd de plus de 500 exploitations. Les services de l'Etat restent fortement mobilisés pour l'agriculture haut-marnaise, car la crise perdure, malgré quelques signes d'amélioration sur les marchés agricoles. L'arrêté sécheresse, léger, ne permettra malheureusement pas d'amélioration des conditions climatiques.

Nous avons subi deux jours de terribles orages, qui ont nécessité l'intervention de 123 sapeurs-pompiers et de 70 engins. Nous avons mobilisé les services de l'Etat auprès de chaque commune sinistrée, pour diagnostiquer les réparations à réaliser sur les ouvrages communaux (ouvrages d'art, chaussées, trottoirs, système d'épuration), pour faciliter la consultation des entreprises, et pour accompagner les collectivités sur le montage de la demande d'indemnisation au titre de la dotation de solidarité. Enfin, les décrets des 26 août et 25 novembre 2016 ont permis aux communes reconnues en état de catastrophe naturelle de bénéficier du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), l'année au cours de laquelle le règlement des travaux est intervenu pour les dépenses relatives aux réparations des dommages causés par les intempéries.

Au cours de 2016, deux foyers de salmonellose en élevage de volailles ont été détectés et gérés par la Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations. Ils

concernaient un élevage de chair et un élevage de poules pondeuses. A chaque fois, la chaîne d'alerte, la capacité à communiquer au plan local, les logiciels de gestion de crise, l'activation et le fonctionnement du COD ont permis de surveiller et d'endiguer le phénomène.

Nous avons aussi déroulé des exercices de crise sanitaire, notamment en essayant de prévoir un scénario de mortalité d'oiseaux migrateurs sur la zone du Der et une suspicion dans un élevage de poules pondeuses à proximité. Nous souhaitons ainsi améliorer notre gestion des crises.

Le début de l'année 2017 révèle des chiffres inquiétants concernant l'insécurité routière, avec de nombreux accidents, des blessés graves et des décès, même si l'année 2016 fut une excellente année. Je vous demande donc de relayer ce message systématiquement auprès de la population que vous côtoyez. Les comportements à risque concernés sont la vitesse, l'utilisation du téléphone et l'alcool. Il est de notre devoir de rappeler ces consignes à tous les jeunes.

En 2016, 103 accidents sont survenus sur nos routes, contre 129 en 2015. 11 personnes sont décédées, contre 18 en 2015. 126 personnes ont été blessées, contre 180 en 2015. De nombreuses actions de prévention ont été menées. En mars, un ciné-débat a permis à 80 élèves de visionner un film sur la sécurité routière. Les services de l'Etat tiennent systématiquement un stand sur la prévention des risques routiers, avec des quiz et des bars pédagogiques, lors des Journées de sécurité intérieure. Des exercices en grandeur réelle ont également été menés devant des élèves. Des efforts importants sont donc déployés sur le sujet, même s'ils demeurent toujours insuffisants.

L'Etat assure par ailleurs l'exercice des libertés par la sécurisation des lieux publics. Nous vivons en permanence, depuis plus de deux ans, sous la menace d'attentats. Il s'en produit chaque semaine, en France ou à l'étranger. Les tentatives sont parfois déjouées. Je salue d'ailleurs l'escadron de gendarmerie mobile de Chaumont, qui a été attaqué lundi dernier sur les Champs Elysées. Ces agents se sont comportés de manière admirable. Nos forces mobiles sont bien formées. J'ai souhaité leur apporter notre soutien, au nom de la population haut-marnaise. Ils y ont été sensibles. Je suis allée rencontrer les familles le lendemain, en compagnie du Directeur général de la gendarmerie nationale. Nous choisissons les risques que nous prenons, mais les familles les subissent. Elles ne doivent donc jamais être négligées.

La Haute-Marne n'est pas à l'abri des attaques terroristes. J'insiste parfois lourdement auprès des collectivités locales pour augmenter la sécurisation de fêtes de fin d'année, du 14 juillet ou de Musical'été. Cela s'explique par le fait que nous ne pouvons plus vivre comme

auparavant, et ce n'est malheureusement que le début.

L'engagement de nos concitoyens est aussi nécessaire dans ce domaine. Une culture de vigilance doit se développer. Les services de l'Etat doivent en amont suivre tout éventuel cas de radicalisation.

Outre les manifestations publiques, nous avons aussi sécurisé les écoles, les collèges et les lycées. Des subventions ont été accordées aux établissements scolaires dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. En Haute-Marne, nous avons accordé une priorité aux petites écoles, afin qu'elles puissent notamment s'équiper de systèmes de vidéosurveillance, de portails, de barrières, de portes blindées ou d'alarmes. Nous avons parallèlement requis l'organisation d'exercices « alerte attentat » dans tous les établissements scolaires. Nous avons réuni ce matin l'Etat-major sécurité pour la rentrée scolaire 2017. Nous avons constaté que tous les acteurs avaient rempli cette obligation. L'amélioration de la protection continuera en 2017.

Nous avons procédé à trois exercices de sécurité civile. Deux de ces exercices ont été menés dans le cadre de l'état d'urgence. Le scénario type de « tuerie de masse » a été retenu. Les exercices ont concerné Chaumont et Saint-Dizier.

Le rassemblement « Vie et lumière » nécessite une mobilisation des services de l'Etat, pour permettre l'exercice des libertés publiques. En 2016, la Haute-Marne a donc accueilli pendant une quinzaine de jours la mission évangélique tzigane « Vie et lumière », soit 5 000 caravanes et 20 000 pèlerins. Cette manifestation a mobilisé les services de l'Etat et les collectivités. Je souhaitais vous indiquer que j'avais beaucoup apprécié de travailler avec vous tous dans ce cadre. Une réunion avait lieu tous les matins à ce sujet. Cette édition 2016 s'est produite sans trop d'encombres.

Sachez que mon équipe et moi ne souhaitons que vous servir au mieux. La Haute-Marne nous attache tous. Merci.

**M. le PRESIDENT** : Merci infiniment, Madame le Préfet. J'estime, en ce qui me concerne, que votre présentation était très dynamique et vivante, au regard des exposés des années précédentes. Je vous en remercie. En outre, cette présentation est accompagnée d'un document que nous lirons.

Pour autant, ces réunions ne sont intéressantes que si elles sont interactives. Mes collègues vont peut-être vous solliciter.

Je ne souhaite vous poser qu'une question. A écouter votre exposé, remarquable et bien organisé, il semblerait que l'Etat agisse seul dans tous les domaines. Ce n'est évidemment pas le cas, et je sais que vous ne le pensez pas. Votre rapport ne fait cependant pas suffisamment apparaître le rôle des autres acteurs.

Comme je le souligne fréquemment, tous les acteurs travaillent dans le même sens. En Haute-Marne, ce travail commun dépasse même les bords politiques. Nous savons que nous rencontrons des difficultés, telles que la baisse de la population. Je précise d'ailleurs que nos chiffres du chômage et du RSA semblent satisfaisants en raison des départs de population. Le nombre de personnes âgées augmente parallèlement, les retraités venant s'installer en Haute-Marne, où les prix de l'immobilier sont bas. Nous travaillons tous dans le même sens. Je souhaiterais que cela transparaisse dans votre rapport, Madame le Préfet. Les efforts des communes, même les plus petites, de leurs regroupements, du Conseil départemental et de la région sont réels. Sans vous adresser de critique, j'estime que ces efforts ne transparaissent pas suffisamment.

**Mme LE PREFET** : Il me semblait avoir à chaque fois mentionné les collectivités locales. Toutefois, le sujet de mon exposé était le rapport de l'activité des services de l'Etat en Haute-Marne. Je m'appuie donc naturellement sur les services de l'Etat, même si j'ai associé à chaque fois les collectivités locales. Le RASE concerne les services de l'Etat. Je connais parfaitement les efforts fournis par les collectivités locales et les élus, comme mon passé le prouve. Dans cet exercice obligé, un peu plus vivant que les années précédentes, nous ne souhaitons pas donner l'impression que nous pouvions travailler sans l'appui des collectivités locales. Ce n'était pas du tout mon intention.

**M. le PRESIDENT** : Je le sais. Les collectivités ne peuvent pas non plus travailler sans l'Etat. Il me semble que tous les partenaires travaillent dans le même sens, dans ce département. Je souhaiterais que tous en aient conscience. Il n'existe pas de querelle importante. Vous pourriez peut-être d'ailleurs proposer à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, que je rencontre prochainement sur d'autres sujets, de ne plus nommer ce rapport de la sorte. Le document pourrait porter sur l'action collective de développement.

Il ne s'agissait donc pas d'une critique, mais d'un apport. Merci, Madame le Préfet. Votre présentation était de grande qualité. Mes collègues ont la parole. Ils souhaitent vous poser des questions, sachant que notre temps est limité.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Je souhaite poser une question relative aux épisodes climatiques de l'année dernière. Je considère que les opérations de secours ont fait l'objet d'une

gestion remarquable. Tous les maires concernés partagent probablement ce sentiment. Je salue le travail des sapeurs-pompiers, des services de gendarmerie et de police, mais aussi ceux du département. Je vous remercie également d'avoir très rapidement instauré des réunions pour nous accompagner dans le dépôt des dossiers de reconnaissance de catastrophe naturelle. Nous avons été très bien guidés dans nos démarches et dans nos dossiers de demande d'aide. Je remercie aussi le Président du Conseil départemental, qui a requis le déplafonnement du montant des aides possibles. Je remercie l'Etat d'avoir accepté ces déplafonnements, notamment pour les communes dont les montants des travaux étaient très importants au regard de leur budget. Certaines communes, comme celle d'Autreville-sur-la-Renne, de 400 habitants, devront dépenser près d'un million d'euros. Cette commune ou la mienne ne pourrait pas faire face à de telles dépenses sans les aides de l'Etat et du département.

Ma question est la suivante. Quand recevrons-nous les notifications de ces aides ? Nous avons dû commencer les travaux, mais nous ne souhaitons pas rencontrer de difficultés de trésorerie dans les semaines ou mois à venir.

**Mme LE PREFET** : 100 % des communes ont été indemnisées par le Conseil départemental et l'Etat. Les arrêtés seront soumis à ma signature avant le 14 juillet. Toutes les communes devraient donc les avoir reçus le 17 juillet.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Merci.

**Mme Fabienne SCHOLLAMMER** : Je souhaite attirer votre attention sur le projet porté par l'établissement public d'aménagement de la Meuse, l'EPAMA. Il s'agit d'un projet de protection contre les inondations et un projet environnemental, qui vise la protection du département des Vosges. Il s'agit d'un paquet global comprenant notamment des abaissements de seuil. Trois zones de ralentissement dynamique des crues sont prévues sur notre département. Ces ouvrages impactent fortement le paysage, les exploitants agricoles et les propriétaires riverains. Une forte opposition locale existe, mais ce projet avance malgré tout depuis dix ans. L'enquête publique sera ouverte prochainement. Je souhaitais donc attirer votre attention sur ce sujet. Une solidarité de lutte contre les inondations est certes nécessaire, mais nous nous interrogeons réellement sur l'intérêt du projet, en raison de son coût et des évolutions climatiques.

**Mme LE PREFET** : Nous allons vous faire un point sur ce projet, qui concerne trois secteurs, comme vous l'avez indiqué. Je vais faire appel à Monsieur GRAULE, directeur départemental des territoires.

**M. Jean-Pierre GRAULE** : Le contrat est effectivement organisé au niveau du bassin

Meuse. Le travail du Préfet de région et de la DREAL a consisté à sécuriser dans un premier temps des fonds très importants permettant de mener une politique tout le long de la Meuse. Comme vous le rappeliez, une solidarité doit se mettre en œuvre au-delà des frontières départementales. Elle est nécessaire pour de nombreuses rivières. Un certain nombre de points particuliers ont été soulevés en Haute-Marne, que vous avez parfaitement soulignés. Il existe trois zones de ralentissement. Différents types de scénarios ont été mis en place. Certains points ne sont pas encore finalisés, notamment les indemnités des agriculteurs concernés. Quelques cas problématiques sont connus. La Chambre d'agriculture étudie les solutions possibles (déplacement de bâtiments, indemnités, compensations). Le document final devrait tenir compte de toutes ces compensations locales.

**M. le PRESIDENT** : Je prends la parole, car je suis le binôme de Madame SCHOLLAMMER. J'entends, Monsieur le Directeur, la question de la solidarité territoriale. Cependant, lorsque des villes ont construit délibérément en zone inondable des parkings, des habitations ou des supermarchés, il ne revient pas aux ruraux en amont de payer la facture. Nous ne sommes pas d'accord. La Haute-Marne est à peine concernée par ce dossier. En outre, il nous est demandé de défendre Neufchâteau.

Je raisonne simplement. Au lieu de construire une digue autour d'une ferme pour qu'elle ne soit pas inondée, déplaçons le bâtiment. Cependant, personne ne nous écoute. Les agriculteurs se demandent pourquoi ils se trouvent impliqués dans un projet dont ils ne sont pas responsables.

Fabienne SHOLLHAMMER se rend à Charleville-Mézières, ce qui nécessite une journée et demie par réunion, pour nous défendre, vainement, puisque nous ne sommes ni écoutés ni entendus.

**Mme LE PREFET** : C'est aussi pourquoi nous sommes stricts sur l'élaboration des plans de prévention des risques inondations (PPRI). Je me fais d'ailleurs attaquer par certains élus, dont je tairai le nom. Vous comprenez toutefois pourquoi nous souhaitons la réalisation de ces PPRI, qui indiquent des aléas faibles, permettant des constructions, et des aléas moyens ou forts, interdisant toute construction. Je ne reculerai jamais sur la question, même devant un tribunal, si nécessaire.

Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, nous nous trouvons contraints de gérer de telles situations parce qu'il n'existait pas de PPRI auparavant. Nous ne devons pas reproduire ces erreurs.

**M. le PRESIDENT** : Je n'ai rien à ajouter.

**M. Jean-Michel RABIET**: Nous avons été informés que la Haute-Marne avait bien rempli ses objectifs concernant le développement éolien et que vous n'accorderiez plus d'autorisation avant l'élaboration d'un schéma régional avec la nouvelle grande région. Je souhaite connaître l'état d'avancement de ce projet régional.

**Mme LE PREFET** : Le projet régional est plus large que le schéma régional des énergies. Ce schéma s'appelle désormais le SRADDET. Il englobe tout l'accompagnement des territoires. Il est en cours dans la région Grand Est. Il comprend tout un volet éolien. Le travail est en cours, même si nous ne connaissons pas encore la contribution départementale prévue pour ce schéma.

Depuis mon arrivée, il y a 16 mois, aucune nouvelle autorisation d'installation éolienne n'a été délivrée en Haute-Marne. Toutes les éoliennes récemment inaugurées résultent d'anciennes autorisations, du temps de mes prédécesseurs. Tant que je ne disposerai pas du SRADDET à l'échelle de la grande région, je n'en délivrerai pas. Cette décision ne me rend pas populaire, je peux vous l'assurer. De nombreux collègues à la retraite œuvrent dans ce genre d'établissements pro-éoliens. Il existe des pressions, mais les consignes sont claires. La Lorraine doit fournir beaucoup d'efforts, et l'Alsace a tout à découvrir.

**M. le PRESIDENT** : Pour quand est prévu le SRADDET ?

**Mme LE PREFET** : Il est prévu pour 2019.

**M. le PRESIDENT** : Vous bloquerez donc tous les projets jusqu'en 2019.

**Mme LE PREFET** : Oui.

**M. le PRESIDENT** : Bravo. Monsieur OLLIVIER et Monsieur FUERTES souhaitent vous poser des questions.

**M. Bertrand OLLIVIER** : Madame le Préfet, vous connaissez mon sujet de prédilection, la RN 67. Vous réalisez chaque année des efforts avec quelques rustines. Il manque encore deux kilomètres entre Saint-Dizier et Chaumont. Certaines zones sont très accidentogènes, par exemple derrière Breuil, vers Gudmont. La DIR Est envisage-t-elle donc des travaux supplémentaires ?

**Mme LE PREFET** : Je dois malheureusement vous rappeler de nouveau que la DIR Est est peu dynamique sur notre territoire. Cette route est accidentogène. Un terrible accident est



survenu à Roches-sur-Marne, dans lequel deux personnes ont trouvé la mort. La Sous-Préfète a commencé à travailler avec la DIR, la DDT et la DREAL pour envisager des aménagements de sécurisation. Nous avancerons assez vite sur ces points noirs, car il existe un réel enjeu de sécurité.

En revanche, les investissements pour les derniers kilomètres de deux fois deux voies me semblent compromis, ce qui ne nous empêche pas de réitérer notre demande.

**M. le PRESIDENT** : Je souhaite poser une question complémentaire. Au bout de la RN 67 se trouve l'autoroute A5. Un rond-point est prévu à cet endroit. Il est nécessaire, car deux accidents mortels sont survenus. Les financements d'APRR et les financements départementaux sont acquis. Il manque l'Etat. Qu'attendons-nous pour réaliser ce rond-point ?

Je m'opposais à ce rond-point auparavant. Aucun accident mortel n'avait alors eu lieu. Nous attendons le feu vert de l'Etat. Vous n'en êtes pas responsable, Madame le Préfet, mais pourriez-vous demander à l'Etat de donner son autorisation ? Il s'agit d'une petite opération, dont la dimension n'est pas comparable à celle des projets de la Moselle, par exemple. Ce rond-point coûte environ un million d'euros. Il est déjà payé aux deux tiers.

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Je souhaite compléter ces propos en rappelant que cette route devient de plus en plus dangereuse, sa dégradation s'accroissant avec la circulation des poids lourds.

**Mme LE PREFET** : Je bats ma coulpe. Je dois me pencher de nouveau sur ce sujet. Nous avons obtenu une promesse de la DIR pour travailler rapidement. Nous l'avons peu rencontrée, avec les différentes périodes de réserve. Nous devons fixer avant la rentrée une réunion avec la DIR pour travailler sur le complément de financement. J'assume ma part.

**M. Nicolas FUERTES** : Il existe un certain nombre de points accidentogènes. L'Etat compte-t-il installer de nouveaux radars fixes ou mobiles ? Je me fonde sur l'exemple d'un accident qui a eu lieu il y a quelques semaines, au croisement de la route Chalindrey-Langres et de la route entre Saint-Vallier et la nouvelle commune de Saints-Geosmes. Cette zone est très accidentogène.

J'ai une autre question, très rapide. J'ai peut-être mal compris vos propos. Le rassemblement évangélique aura-t-il lieu à Chaumont cet été ?

**Mme LE PREFET** : Pour les routes, j'ai demandé à l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) de la gendarmerie et à la DDT de me fournir la liste exacte des points les

plus accidentogènes du département. Nous travaillons ensemble. Nous ne reculerons pas sur la mise en place de radars mobiles. Il s'agit de l'une de mes priorités. Les résultats de 2017 démontrent bien le caractère accidentogène de nos routes.

Je vais être transparente concernant le sujet des gens du voyage. Il existe une chance sur deux. Une réunion interministérielle a eu lieu hier à Matignon. Je n'en ai pas encore eu de retour. Deux terrains existent en France pour l'accueil des gens du voyage : en Moselle et en Haute-Marne. Suivant la jurisprudence, et en raison du fait que la Haute-Marne avait été choisie l'année dernière, la Moselle pourrait être choisie cette année. De toute façon, il conviendra probablement de s'habituer à voir revenir cette mission évangélique, qui n'a pas que des inconvénients. Elle permet de faire vivre la ville de Chaumont et ses alentours au mois d'août. Lorsque l'événement est bien organisé, il se déroule sans trop de heurts. Il convient certes de tenir compte des coutumes des gens du voyage, qui peuvent être un peu difficiles pour les riverains. En 2016, l'événement s'est déroulé de la meilleure manière possible.

J'ai fait valoir à Paris que l'accueil du rassemblement évangélique deux années consécutives en Haute-Marne pouvait s'avérer lourd pour les élus, les habitants et les services de l'Etat. Nous ne sommes pas nombreux. Beaucoup de congés ont été supprimés l'année dernière, et nous venons de traverser des périodes électorales, qui sont difficiles. Nous en vivrons de nouveau en septembre. Ces arguments sont favorables à ma demande. Il revient néanmoins au ministre de l'Intérieur, au Premier ministre et au Président de la République de prendre la décision.

Nous devrions connaître la réponse à votre question d'ici le début de la semaine prochaine.

**M. le PRESIDENT** : Je constate que la communauté d'agglomération de Chaumont et les habitants sont particulièrement à la peine lors de ces événements. Les habitants de Saint-Dizier ou de Langres ne rencontrent pas vraiment de difficultés à cet égard.

Je ne suis pas d'accord avec votre affirmation selon laquelle il n'existe que deux zones d'accueil en France pour ce rassemblement. Il existe tout de même les Causses, le Vercors, le Morbihan, comme vous le confirmera l'une de vos prédécesseurs. Elle a été attaquée, mais elle a gagné. Je ne partage pas votre affirmation selon laquelle il n'existerait des endroits disponibles qu'en Haute-Marne et en Moselle. Tous les départements peuvent recevoir ces rassemblements, puisqu'il existe une base de l'OTAN dans presque tous les départements.

**Mme LE PREFET** : Le ministère de l'Intérieur a recensé environ treize endroits au mois de mars ou avril. La plupart des terrains étaient de nature militaire et avaient déjà été vendus,

ou relevaient de Natura 2000. Même s'il en existait plus que deux, il en existe très peu de disponibles.

**M. le PRESIDENT** : Je vous faisais part de mon sentiment, et Monsieur FUERTES a parfaitement raison d'avoir posé la question. Les élus souhaitent-ils poser d'autres questions ?

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Je souhaite intervenir suite aux propos de Nicolas FUERTES sur les radars. Sachez, Madame le Préfet, que nous possédons un radar de chantier, disponible à Louze. Il empoisonne la vie de nos concitoyens depuis six ou huit mois. Il a flashé à 1 200 reprises au mois de décembre. Il s'agit d'un chiffre approximatif, mais il révèle néanmoins un dysfonctionnement. En outre, la route sera fermée pendant quatre mois. Les habitants de Louze sont donc très mécontents de ce radar.

**Mme LE PREFET** : Il me semble que la Sous-Préfète peut vous apporter une réponse.

**Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE** : Il me semble que ce radar sera déplacé. Nous avons émis la demande.

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Nous vous remercions de le déplacer, mais la route sera fermée pendant quatre mois.

**M. le PRESIDENT** : Je dis toujours que le Conseil départemental ne manque ni de compétences ni de talents.

Je constate qu'aucun élu ne souhaite poser d'autres questions. Mme le Préfet, souhaitez-vous procéder à une déclaration finale ?

**Mme LE PREFET** : Je souhaite seulement vous rappeler notre plaisir à répondre à l'invitation de votre noble assemblée, et vous remercier de votre accueil.

**M. le PRESIDENT** : Cet accueil était à la fois républicain et amical, car nous vous apprécions grandement.

*Reprise de l'ordre du jour de la séance plénière. Sont absents Monsieur Francis ARNOUD et Monsieur Luc HISPART*

**Mme NEDELEC** : Si vous le voulez bien, nous abordons le rapport de la II<sup>e</sup> commission. Qui est le rapporteur du premier rapport de la II<sup>e</sup> commission ?

**M. Laurent GOUVERNEUR** : C'est moi.

**Service départemental d'assistance technique :**  
**Bilan d'activité 2016 et approbation des contributions 2018 pour**  
**l'adhésion des collectivités haut-marnaises**

**Rapport n° II – 1**

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Le service départemental d'assistance technique (SDAT) offre son appui aux collectivités haut-marnaises en matière d'environnement et de voirie.

Le service d'assistance technique à l'environnement (SATE), créé en 2000, et financé en partie par les agences de l'eau, œuvre dans les domaines de l'environnement et pour l'amélioration des services publics traitant l'assainissement des eaux résiduaires, l'alimentation en eau potable, l'entretien des rivières et l'élimination des déchets.

L'assistance technique dans le domaine de la voirie et de l'aménagement du territoire, ouverte en 2015 et devant ainsi les réquisits de la loi NOTRe, accompagne les collectivités du département dans leur prise de décision en matière de réalisation d'aménagement de sécurité et de conduite de travaux d'entretien routier.

En attendant que les discussions sur l'idée de créer un syndicat mixte ouvert départemental dédié à la mutualisation de l'assistance technique concernée par les prises de compétence imposées aux intercommunalités par la loi NOTRe, Monsieur le Président vous propose, dans son rapport, l'examen du bilan comptable de l'exercice 2016, des participations susceptibles d'être proposées aux collectivités adhérentes au SDAT et des tarifs des prestations proposées dans le cadre de l'Offre Départementale d'Ingénierie Territoriale (ODIT). L'ODIT couvre tout ce qui entre dans le champ concurrentiel.

Le bilan financier et comptable de l'exercice 2016 se résume à une participation du Conseil départemental au budget annexe du SDAT de 156 849,13 € et non de 270 000 €, comme prévus initialement au Budget Primitif 2016. La raison de ce décalage tient à un personnel moins nombreux, à des reports d'investissement et une augmentation des prestations pour les communes adhérentes.

Les participations qui sont proposées aux collectivités adhérentes du SDAT en 2018 demeurent identiques à celles en vigueur en 2017, et ce malgré les incertitudes pesant sur les agences de l'eau. Dans son plan, l'Agence Seine-Normandie envisage de ne plus subventionner que les agents affectés à 100 % à cette mission. Cette décision aurait une incidence chez nous de

80 000 €. Le Président a rencontré Patricia BLANC, directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur le sujet. L'incertitude demeure. Pour l'assistance voirie, nous vous proposons de ne pas modifier le prix, car le service est très récent. Deux salariés seront prochainement embauchés. Nous ne connaissons pas encore précisément tous les comptes. Nous vous proposons donc de ne pas modifier les adhésions.

Les tarifs des prestations proposées dans le cadre de l'ODIT sont également identiques à ceux adoptés en 2017.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont reçu l'avis favorable de la II<sup>e</sup> commission et du comité de suivi du SDAT, réunis respectivement le 2 juin et le 26 juin 2017.

**M. le PRÉSIDENT** : Excusez-moi, j'étais parti raccompagner Madame le Préfet et ses services. J'ai dû saluer chacun.

Merci, Monsieur le Rapporteur. J'ai rencontré effectivement la directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour évoquer plusieurs sujets, dont l'alimentation de CIGEO en eau à partir de la Haute-Marne et de la Meuse. Les deux points de départ se trouvent dans le même bassin. Ce dossier n'est pas encore complètement réglé.

Nous avons également abordé la question de nos agents du service départemental d'assistance technique. Je veux bien comprendre une mesure de simplification de l'agence nationale et de l'agence Seine-Normandie. Ces structures ne souhaitent financer que des agents dédiés à 100 % à des missions subventionnables par l'agence. Les règles étaient auparavant plus souples. Si les agents travaillaient sur des sujets relevant de l'agence à 50 %, ils étaient subventionnés à hauteur de 50 %. Toute souplesse est désormais supprimée.

L'agence peut faire valoir, à juste titre, qu'elle ne procède pas à une baisse des subventions. Elle ne financera plus d'équivalents temps plein, mais uniquement des temps pleins. Cette règle nécessite un effort de réorganisation de notre part. Il me semblait pourtant pertinent que les agents soient chargés de la réflexion à 50 % et de l'exécution à 50 %, pour pouvoir constater sur le terrain les mises en œuvre concrètes. Cette organisation ne sera plus possible.

Une réorganisation est nécessaire, ce qui est difficile et entraînera une perte d'efficacité et de compétences. Au-delà des compétences théoriques, les compétences de terrain me semblent en effet très importantes. Cette notion est niée par l'agence de Nanterre. Nous sommes cependant contraints à cette situation difficile.

Souhaitez-vous intervenir sur ce rapport ?

**M. Jean-Michel RABIET** : Nous économiserons le temps de l'agent qui se consacrait à calculer les heures de chacun. La direction de l'environnement et de l'agriculture est contrainte à une comptabilité analytique très complexe.

**M. le PRESIDENT** : Il s'agit en effet de l'aspect positif de cette modification. Cependant, cette règle introduit de la rigidité.

Certains d'entre nous sont de purs intellectuels. D'autres ont l'esprit intellectuel et pratique. La pratique du terrain me semble importante, pas forcément à 50 %. Cette opinion n'est pas de mise à Paris. L'agence vise aussi une simplification, qui se traduit par des complications à notre niveau.

Je ne formule pas une critique, mais un regret lié à la perte de compétences pratiques à venir.

Si vous ne souhaitez plus intervenir, je vous demande de vous prononcer. En attendant, je vous rappelle que des élections se tiendront ce soir. Je précise qu'Anne-Marie NEDELEC me confie sa procuration pour la fin de cette séance. Elisabeth ROBERT-DEHAULT donne procuration à Gérard GROSLAMBERT. Jean-Michel FEUILLET donne délégation à Céline BRASSEUR. Anne CARDINAL donne délégation à Nicolas FUERTES.

#### **VOTE**

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRESIDENT** : Merci. Nous pouvons aborder le rapport n°II - 2, dont le rapporteur est Nicolas FUERTES.

## **Laboratoire départemental d'analyse – bilan d'activité 2016 et budget supplémentaire 2017**

### **Rapport n° I – 9**

**M. Nicolas FUERTES** : A l'occasion du Budget Primitif, Monsieur le Président du Conseil départemental avait présenté les principales conclusions du bilan stratégique, réalisé au cours du second semestre 2016 par le cabinet Public Impact Management. Ce bilan avait, d'une part, confirmé que les différentes missions exercées par le laboratoire départemental d'analyse étaient actuellement adaptées aux besoins du département, et avait, d'autre part, esquissé trois axes potentiels de développement :

- une consolidation de l'activité de santé animale en développant les partenariats avec le monde vétérinaire et les organisations professionnelles agricoles tels que le GDS ;
- une consolidation des activités en hygiène alimentaire avec notamment l'idée d'intégrer une prestation de sécurité alimentaire dans l'offre départementale de l'ingénierie territoriale ;
- un renforcement du rôle du laboratoire dans la veille nationale pour les zoonoses portées par la faune sauvage pour devenir un centre d'excellence dans ce domaine, mais aussi dans le domaine de la gestion sanitaire des grands troupeaux bovins.

Ces trois axes, ainsi que le projet de réhabilitation des bâtiments, sont progressivement mis en place. En attendant, il vous est proposé d'examiner le bilan financier 2016 du laboratoire départemental.

En dépit d'un chiffre d'affaires de 646 815 € HT, le laboratoire départemental a cumulé l'an passé un déficit total de 92 896,85 € qu'il convient de couvrir par une subvention du budget principal.

Pour ceux qui estimerait ce déficit important, je leur rappellerai que le cabinet Public Impact Management estimait dans son bilan stratégique qu'un laboratoire de même strate nécessitait en moyenne et en France une participation départementale de 350 000 €, dont 3 € par bovin.

Monsieur le Président vous demande de vous prononcer sur ce rapport et de procéder aux ajustements budgétaires idoines sur le budget annexe du laboratoire départemental.

**M. le PRESIDENT** : La discussion est ouverte. Nous essayons de tenir depuis presque

20 ans. Nous avons visité le laboratoire récemment, pour étudier les évolutions possibles en fonction de la place disponible. Ce laboratoire a été construit dans les années 1990. Des perspectives de l'époque ne se sont pas concrétisées. Le bâtiment s'avère donc trop grand. L'organisation vétérinaire est un peu éclatée. Les agriculteurs, qui suivent les préconisations des vétérinaires, choisissent le moins cher, à Dijon, Bar-le-Duc, etc.

Nous avons tenté cette année avec le groupement de défense sanitaire d'allouer une subvention à ceux qui se rendent au laboratoire. Cela ferait apparaître un laboratoire en équilibre. Nous attendons le résultat 2017 l'année prochaine. Un certain nombre de départements ont dû fermer leur laboratoire départemental d'analyse. L'enjeu est pourtant celui de la sécurité sanitaire. L'Etat se sert de notre laboratoire pour procéder à des contrôles de fraude, de stock, etc. il existe donc une qualité de proximité, qui demeure difficilement quantifiable.

Nous arrivons à maintenir environ 70 000 € de déficit, ce qui est un niveau acceptable. Les services se sont réorganisés drastiquement. Ils fonctionnent correctement. Les agents ont un moral satisfaisant. Les compétences nécessaires sont présentes. Nous pourrions continuer de la sorte, mais il serait mieux de tendre vers un déficit de zéro.

Jean-Michel RABIET a la parole.

**M. Jean-Michel RABIET** : Merci. Par rapport au groupement de défense sanitaire, nous avons ajouté 100 000 € au budget. Nous allouons un euro par analyse. Chaque retour d'analyse génère cinq euros de chiffre d'affaires. Il existe aussi des frais.

Par ailleurs, le cabinet d'étude avait souligné que nous possédions un petit laboratoire, générant un petit déficit, et qu'il demeurerait utile. Dans d'autres départements de la région, j'ai pu constater que le déficit du laboratoire s'élevait à 500 000 €. Notre laboratoire se trouve donc peut-être adapté à notre situation.

**M. le PRESIDENT** : En l'absence de demande d'intervention, je vous demande de vous prononcer.

#### **VOTE**

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*



**M. le PRESIDENT** : Merci. Nous pouvons aborder le rapport n°II - 3, dont le rapporteur est Bernard GENDROT.

## **Schémas de cohérence territoriale (SCoT) : adoption d'un règlement d'aide spécifique et création d'une autorisation de programme**

### **Rapport n° II – 3**

**M. Bernard GENDROT** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'adoption d'un règlement d'aide spécifique pour les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et la création d'une autorisation de programme.

Sous l'effet combiné de la loi portant engagement national pour l'environnement et de la loi ALUR, l'ensemble du territoire national devait être couvert par des SCoT au 1<sup>er</sup> janvier 2017 – ce qui n'était pas le cas.

Dans ce contexte, les territoires haut-marnais se sont récemment organisés en créant des établissements publics qui assurent l'élaboration et la mise en œuvre des SCoT. Il s'agit du syndicat mixte du Nord Haute-Marne, du syndicat mixte du Pays de Chaumont et du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Langres.

Ces documents de planification stratégique apparaissent comme une opportunité pour interroger les structurations et les enjeux majeurs en matière d'environnement, de développement socio-économique et d'attractivité. Par leur technicité et leur durée, ils nécessitent de mobiliser une ingénierie spécialisée qui exige une implication technique et financière conséquente.

Le syndicat mixte du Pays de Chaumont et le PETR du Pays de Langres ont engagé une réflexion autour de la mutualisation du travail relatif à l'élaboration de leur SCoT, à travers un groupement de commandes.

Le coût prévisionnel des prestations d'étude du SCoT de Chaumont s'élève à 215 577 € HT, avec une participation attendue du Conseil départemental de 53 000 €. Pour le SCoT du Pays de Langres, le coût prévisionnel s'élève à 210 847 € HT, avec une participation attendue du Conseil départemental de 48 600 €. L'Etat est appelé à la même hauteur sur ces deux projets.

S'agissant du SCoT du Pays Nord Haute-Marne, l'attribution du marché devrait

intervenir en octobre ou novembre 2017. Le coût de la prestation du bureau d'études est estimé à 450 000 euros HT. Le dossier de demande de subvention devrait pouvoir être déposé au Conseil départemental avant la fin de l'année 2017.

Le Conseil départemental a proposé de s'associer à la procédure d'élaboration de chacun des trois SCoT, en mettant, d'une part, à la disposition des syndicats mixtes l'expertise et l'ingénierie des services départementaux en matière de diagnostic territorial, d'infrastructures, d'aménagement du territoire ou de développement durable, et en apportant, d'autre part, un soutien financier à ces projets.

Les SCoT sont éligibles, par nature, aux subventions départementales dans le cadre du dispositif d'aide aux communes, au même titre que les autres documents d'urbanisme.

Toutefois, les maîtres d'ouvrage publics de ces SCoT, qui interviennent sur des périmètres plus larges que ceux référencés actuellement dans les règlements d'aide ne sont pas identifiés en tant que tels comme pouvant bénéficier des aides du conseil départemental.

Ainsi, dans le cadre du soutien financier apporté par le département en faveur des projets d'élaboration des SCoT, je vous propose de créer un fonds spécifique, doté d'une autorisation de programme de 200 000 € et d'un règlement d'aide particulier, qui vise notamment à rendre éligible ce type de maîtres d'ouvrage et d'opérations.

Le principe retenu serait celui d'une intervention financière du Conseil départemental à parité avec l'Etat, dans la limite du plafond de 80 % des dépenses éligibles HT. Ce fonds spécifique aurait une date limite, 2021, soit une durée de quatre ans, raisonnable pour l'élaboration de ce type de documents.

Par ailleurs, Monsieur le Président vous propose d'attribuer une subvention d'un montant de 53 000 € en faveur du syndicat mixte du Pays de Chaumont et une subvention de 48 600 € en faveur du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres pour l'élaboration de leur SCoT.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II<sup>e</sup> commission lors de sa réunion du 2 juin 2017.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur le Rapporteur. Un élu souhaite-t-il intervenir sur ce rapport ?

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Je souhaite apporter une précision. La commission s'était étonnée du coût de 450 000 € à Saint-Dizier, alors que les coûts des deux autres SCoT s'élevaient à 250 000 € environ. Ces estimations étaient approximatives. Les enveloppes ont été ouvertes. En réalité, les sommes sont quasiment identiques. Notre population étant légèrement supérieure, le coût doit donc se situer, de mémoire, aux alentours de 270 000 €. Ce différentiel s'expliquait uniquement par une estimation assez approximative.

**M. le PRESIDENT** : En l'absence de demande d'intervention, je vous demande de vous prononcer. En attendant les résultats, je constate que les SCoT ont une utilité, malgré leur coût. Il conviendra que ces schémas soient déclinés et reconnus par tous à l'avenir, de manière volontaire. Il s'agit peut-être d'un vœu pieux.

#### **VOTE**

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRESIDENT** : Je vous remercie. Nous en venons au rapport n° I – 7. Le rapporteur est Monsieur FOURNIE.

## **Etat des amortissements et des dotations de l'année 2017**

### **Rapport n° I – 7**

**M. Paul FOURNIE** : Il s'agit du vote sur les dotations aux amortissements pour l'année 2017. La technique de l'amortissement permet, comme vous le savez, de constater chaque année la dépréciation comptable d'un bien immobilisé et de dégager un autofinancement minimum nécessaire à son remplacement.

**M. le PRESIDENT** : Il s'agit de la définition économique.

**M. Paul FOURNIE** : Oui.

**M. le PRESIDENT** : Ce n'est pas la définition administrative.

**M. Paul FOURNIE** : Tout à fait. La liste du matériel concerné vous a été transmise. Elle comprend des malaxeurs, des tronçonneuses à ferraille, des planches à voile, etc.

Les subventions d'investissement reçues de nos partenaires font l'objet d'une reprise sur la même durée que le bien qu'elles financent, réduisant ainsi la charge brute d'amortissement. A l'issue de l'arrêté des comptes d'une année, chaque immobilisation nouvelle est associée à un plan d'amortissement définitif qui doit être approuvé par l'assemblée départementale. Je vous rappelle que depuis 2004 la politique du département est d'amortir selon un très large périmètre. Seuls les investissements de réseau de voirie ou de Haute-Marne Numérique sont exclus.

Ainsi, à la clôture des comptes de l'exercice 2016 pour l'ensemble des budgets de la collectivité, il vous est proposé d'approuver 501 nouveaux tableaux d'amortissement concernant les biens acquis ou mis en service au cours de cette période et d'arrêter la dotation définitive aux amortissements pour l'année 2017 aux montants suivants :

- 21 183 M€ pour le budget principal ;
- 22 489 € pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse ;
- 22 956 € pour le budget annexe du SDAT ;
- 5 000 € pour le budget annexe Animal'Explora.

Au titre de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat, les reprises sont arrêtées à 3,218 M€ pour le budget principal, d'où une dotation nette aux amortissements à financer de 17,965 M€.

Afin de procéder aux écritures réglementaires d'amortissement, Monsieur le Président vous remercie de bien vouloir approuver les nouveaux tableaux d'amortissement, d'arrêter les dotations définitives 2017 aux montants précédemment indiqués et de l'autoriser à procéder à des ajustements de crédits équivalents en dépenses et en recettes, sans incidence sur l'équilibre général du budget.

**M. le PRESIDENT** : Merci. Ce rapport est assez formel. Certains éléments ne sont pas amortis, comme le réseau Haut-Marne Numérique ou notre voirie. Il s'agit cependant d'un garde-fou. Les collectivités sont obligées, théoriquement, de couvrir leurs amortissements par un excédent de fonctionnement, sauf exception. Le rapport a été élaboré de manière loyale, mais n'y regardez pas de plus près, car il ne comprend pas tout. Il s'agit d'une figure imposée.

En l'absence de demande d'intervention, je vous demande de vous prononcer.

## VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRESIDENT** : Merci. Nous pouvons aborder le rapport n°I - 8, dont le rapporteur est Madame ROSSIGNEUX.

## **Personnel territorial – modification du tableau des effectifs**

### **Rapport n° I – 8**

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au tableau des effectifs du conseil départemental de la Haute-Marne.

Si notre collectivité employait 1 082 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle dénombre 1 073 agents au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Dans un contexte marqué par 28 départs à la retraite depuis janvier 2017, 53 postes vacants figurent à cette date au tableau des effectifs.

Dans un souci de réponse aux évolutions de compétences et dans une logique d'adaptation aux besoins, les recrutements sont en cours (ou prendront effet dans les toutes prochaines semaines), afin de pourvoir les postes vacants correspondants.

À effectif constant, les modifications apportées au tableau des effectifs ont pour objet de « transformer » des postes (par le biais du mécanisme de la suppression/création), pour pourvoir les postes libérés à la suite de départs ou de mobilité, et pour tenir compte des changements de filière professionnelle et de grade intervenus lors des commissions administratives paritaires, suite aux concours.

En outre, le tableau des effectifs avant et après ces ajustements est, pour notre parfaite information, présenté en annexe 1. Il reprend la liste intégrale des postes sur emplois permanents ouverts et des 1 073 emplois permanents pourvus. Ce nombre comprend également les 208 assistants familiaux et les 8 contrats uniques d'insertion employés par la collectivité.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la I<sup>e</sup> commission, le 9 juin 2017.

**M. le PRESIDENT** : Merci pour ce rapport très transparent. Nous avons pris l'habitude de procéder à une présentation avant/après, dans une perspective de lisibilité et de clarté. Si aucune question n'est posée, je vous demande de vous prononcer.

#### **VOTE**

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRESIDENT** : Merci. Nous pouvons aborder le rapport n°1 - 9, sur le budget supplémentaire, dont le rapporteur est Monsieur FOURNIE.

## **Budget supplémentaire de l'exercice 2017 du budget principal et du SDAT**

### **Rapport n° I – 9**

**M. Paul FOURNIE** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision DM n° 2 de l'exercice 2017 se rapportant au budget principal et au budget annexe du SDAT.

Cette décision modificative a pour objet principal l'intégration des résultats de clôture de l'exercice 2016 au sein du budget 2017. En outre, cette étape budgétaire permet d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif.

Synthétiquement, ce budget supplémentaire se traduit par le report du fonds de roulement de 5,3 M€, déjà évoqué, conséquence de la mobilisation de l'emprunt, alors même que les ressources internes de la collectivité étaient suffisantes pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Nous avons déjà expliqué les raisons de cette situation.

La décision budgétaire modificative, soumise à votre approbation, s'attache à trouver un équilibre dans l'utilisation de ce report excédentaire entre l'inscription de nouvelles dépenses de fonctionnement à hauteur d'un peu moins de 1 M€, une intensification de certains programmes d'investissement, notamment routiers, pour environ 2,7 M€, et enfin, une diminution de 1,6 M€ de l'emprunt prévisionnel d'équilibre de l'exercice 2017 qui passerait ainsi de 22,4 à 20,8 M€.

Le rapport n° I – 9, dont vous avez pris connaissance, détaille l'ensemble des ajustements soumis à votre approbation. Je ne reprendrai donc pas la présentation exhaustive de

tous ces mouvements, mais seulement les propositions les plus représentatives de la volonté du Conseil départemental de poursuivre sa politique.

En section de fonctionnement, comme l'a indiqué le Président dans son discours introductif, le département intensifie sa campagne d'attractivité territoriale avec le plan de communication, à hauteur de 300 000 €, ce qui équivaut presque à un doublement. Afin de soutenir de nouvelles manifestations culturelles, comme le meeting aérien de Saint-Dizier, qui aura lieu ce week-end, les expositions temporaires du Mémorial Charles-de-Gaulle ou encore la célébration du centenaire de la présence américaine à Chaumont, le département allouera un soutien supplémentaire de 46 887 €.

Je me permets de vous proposer, sur demande du Président, un amendement concernant l'aide à la foire de Saint-Dizier. Il semble qu'une erreur de communication du chiffre soit survenue. La IV<sup>e</sup> commission avait proposé 15 000 euros, alors que la I<sup>e</sup> commission avait proposé 10 000 euros, comme j'ai pu le vérifier. La somme proposée est bien de 15 000 euros.

Enfin, la collectivité inscrit 264 500 € de crédits supplémentaires pour l'accueil des mineurs non accompagnés, et pour mener de nouvelles actions d'insertion dans le cadre du fonds d'appui aux politiques d'insertion.

Au niveau des dépenses relevant de la section d'investissement, la hausse de 2,7 millions d'euros des crédits inscrits concernerait, à titre principal, le réseau routier, avec l'accélération du schéma départemental 2014-2020, qui sera achevé plus tôt que prévu, pour un montant de 2,230 M€. Des travaux de reprofilage de la chaussée et de renouvellement des couches de roulement, plus conséquents, seront exécutés sur l'exercice 2017.

Il vous est également proposé de reverser à la ville de Bourbonne-les-Bains un montant de 621 200 €, correspondant à la participation qui avait été appelée lors des travaux relatifs à la demi-pension. Cette restitution est liée à l'application de la nouvelle grille tarifaire des repas pour les élèves des écoles primaires, et correspond à un souci d'équité avec la ville de Nogent.

Un crédit complémentaire de 248 554 € est ajouté sur le budget des actions économiques afin de permettre le versement d'avances remboursables à la communauté de communes du Grand Langres pour les travaux d'extension de la zone d'activités du Sabinus (pour 150 000 €), à la commune de Poissons pour la création d'un pôle multiservices (premier acompte de 59 300 €) et à la communauté de communes d'Auberive Vingeanne Montsaigeonnais pour des aménagements complémentaires sur la zone d'activités du Champ Miolin à Vaux-sous-Aubigny

(premier acompte de 34 919 €). Les inscriptions s'inscrivent dans le reliquat de compétence économique laissé par la loi NOTRe.

Enfin, le budget informatique est augmenté de 110 000 € pour des prestations évolutives de logiciels et, principalement, pour la poursuite de la convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique » avec le rectorat, pour un montant de 80 000 euros, qui correspond notamment à la mise à disposition de tablettes auprès de trois classes de cinquièmes du collège de Chevillon.

Par ailleurs, il vous est proposé la création de plusieurs nouvelles autorisations de programmes dont 200 000 € pour financer les études relatives à l'élaboration de trois SCoT et 516 454 € pour la création du centre nautique de la Porte du Der. L'autorisation de programme concernant l'Avenue de Turenne à Langres est augmentée de 214 480 € pour tenir compte d'aménagements modificatifs à la demande de la ville.

Enfin, concernant, le budget annexe du SDAT, les modifications proposées correspondent à la reprise des résultats de l'exercice 2016 et à des ajustements comptables mineurs, gérés par transfert de crédits et ne modifiant pas les équilibres votés initialement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, amendées de la somme de 15 000 € en positif pour Saint-Dizier, qui ont recueilli l'avis favorable de la 1<sup>er</sup> commission le 9 juin 2017.

**M. le PRESIDENT** : Merci. Ces rapports sont compliqués, car ils résument des éléments que nous avons déjà évoqués, et comprennent des éléments que nous n'avons pas évoqués, car ils sont trop mineurs pour faire l'objet d'un rapport. La paierie départementale étudie naturellement ce rapport en profondeur.

Souhaitez-vous poser des questions ?

**M. Nicolas FUERTES** : Nous voterons en faveur de l'amendement, mais nous nous opposerons au surcoût du projet d'aménagement de l'avenue de Turenne à Langres, et à la ventilation. Je ne réitère pas nos propos de lundi tenus en Conseil municipal de Langres.

**M. le PRESIDENT** : L'amendement de 10 000 € à 15 000 € fait suite à une erreur. Les services peuvent être un peu rigides, et ils ont raison. Nous aurions d'ailleurs dû signaler lors de la commission que, si la subvention passait à 15 000 €, nous dépasserions le budget. Or les commissaires de la IV<sup>er</sup> commission ne se sont pas aperçus de ce dépassement. Je vous propose cet amendement, mais cela méritera une réunion. Nous ne pouvons pas nous caler en



permanence sur des éléments exceptionnels.

Qui est favorable à cet amendement visant à porter la subvention à 15 000 € ? Nous votons à main levée.

**VOTE**

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

*L'amendement est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRESIDENT** : Je vous propose de voter sur le rapport ainsi amendé.

**VOTE**

Pour :	28
Contre :	2 ( <i>Madame CARDINAL et Monsieur FUERTES</i> )
Abstention :	2 ( <i>Monsieur CONVOLTE et Madame LEVERRIER</i> )

*Le rapport est adopté à la majorité.*

**M. le PRESIDENT** : Il semble que l'ordre du jour soit épuisé. Si vous n'avez pas de questions diverses, nous pouvons lever la séance.

*La séance est levée.*